



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2023-314

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2023-12-11-00003 - Arrêté préfectoral n°2023-339-002 du 11 décembre 2023, déclarant cessibles au bénéfice de l'État les immeubles nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale n°85 sur le territoire des communes de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun (259 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-12-11-00003

Arrêté préfectoral n°2023-339-002 du 11 décembre 2023, déclarant cessibles au bénéfice de l'État les immeubles nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale n°85 sur le territoire des communes de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun



Digne-les-Bains, le **11 DEC. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-339-002

Déclarant cessibles au bénéfice de l'État les immeubles nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale n°85 sur le territoire des communes de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret n° 55-22 du 04 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière et son décret d'application n° 2012-1462 du 26 décembre 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-248-006 du 05 septembre 2018 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale n° 85 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-103-020 du 13 avril 2023 portant prorogation de la validité de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale n° 85 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-274-014 du 01 octobre 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire destinée à déterminer précisément et contradictoirement les immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85 sur le territoire des communes de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun et désignant Monsieur Marc DUBOIS, administrateur des finances de groupes industriels en retraite, comme commissaire enquêteur ;

VU les justificatifs de l'accomplissement des formalités de publicité collective et de notifications individuelles prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU les registres d'enquête parcellaire et documents annexés ;

VU le rapport et les conclusions favorables sans réserve du Commissaire Enquêteur ;

VU le courrier du 28 novembre 2023 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur demandant la cessibilité des immeubles nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85 ;

VU les plans parcellaires ci-annexés ;

VU les états parcellaires ci-annexés ;

CONSIDÉRANT que les seules modifications apportées par rapport au dossier soumis à l'enquête parcellaire concernent des retraits et des réductions d'emprises ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Sont déclarées nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-bains par la route nationale 85 et cessibles au bénéfice de l'État – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur - les propriétés désignées sur les plans et états parcellaires ci-annexés (annexes 1 & 2).

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R.221-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la demande d'ordonnance d'expropriation devra être adressée à la juridiction de l'expropriation des Alpes-de-Haute-Provence dans le délai maximal de 6 mois suivant la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA procédera à la notification du présent arrêté aux propriétaires concernés, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extra judiciaire.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article L. 132-3 du code de l'expropriation, le présent arrêté emporte transfert de gestion au bénéfice de l'État des dépendances du domaine public des personnes propriétaires autres que l'État.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivant du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours administratif gracieux devant le préfet des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean-François Leca, 13 235 Marseille Cedex 2). La juridiction administrative peut également être saisie, dans le même délai de 2 mois, par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : La Secrétaire générale de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,

Chloé DEMEULENAERE

Annexe 1 : plans parcellaires (Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun)

Annexe 2 : états parcellaires (Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun)

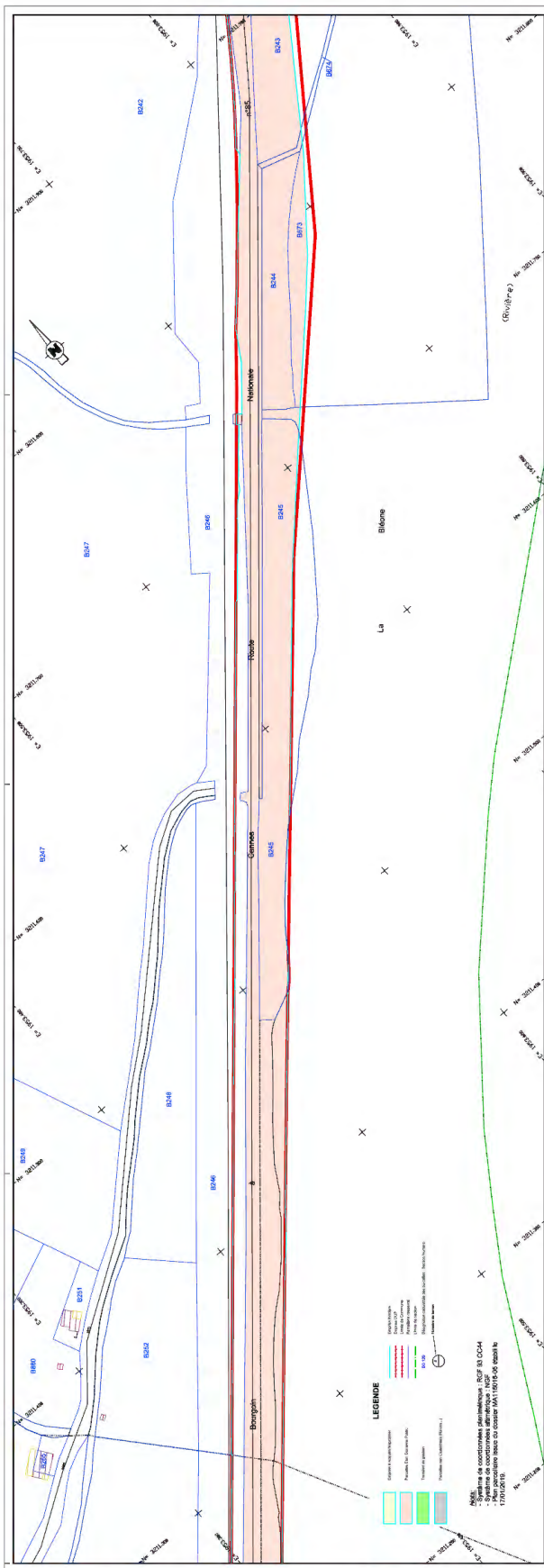


Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la **RN85**

DOSSIER DE CESSIBILITE

Plans parcellaires



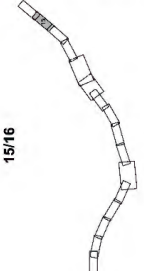


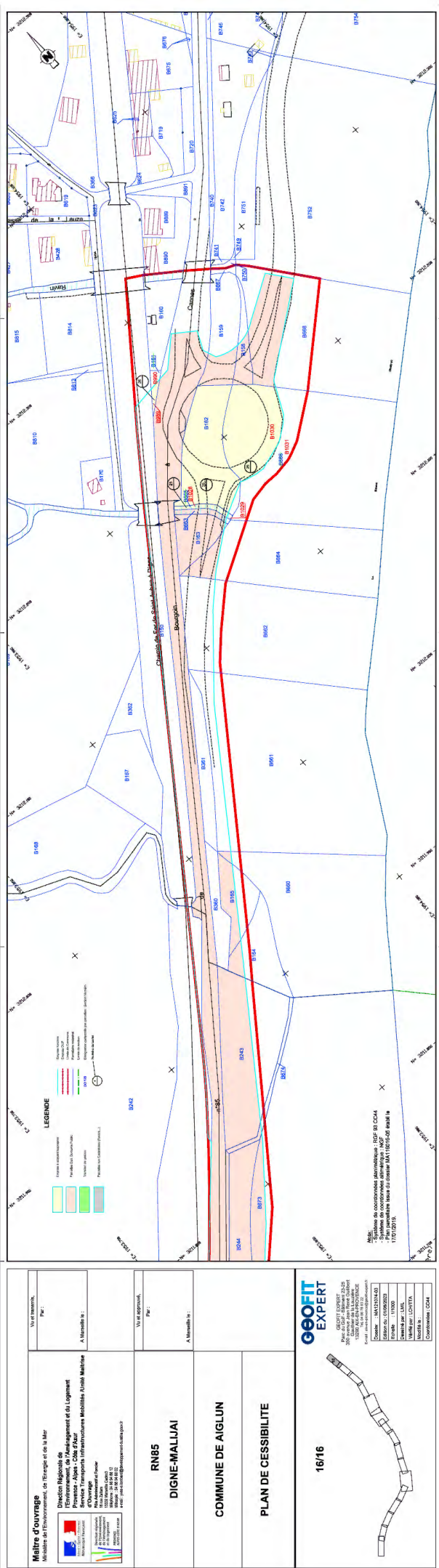
Maître d'ouvrage Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence - Alpes - Côte d'Azur Département des Alpes de Haute-Provence Direction d'Équipement Unité de Projets Mairie de Digne-les-Bains 04 75 00 00 00 www.digne-les-bains.fr	Vu en conseil, Pour : A. Mardelle :
	Vu en approbation, Pour : A. Mardelle :
RN85 DIGNE-MALLUI	COMMUNE DE AIGLUN
PLAN DE CESSIBILITE	
15/16	

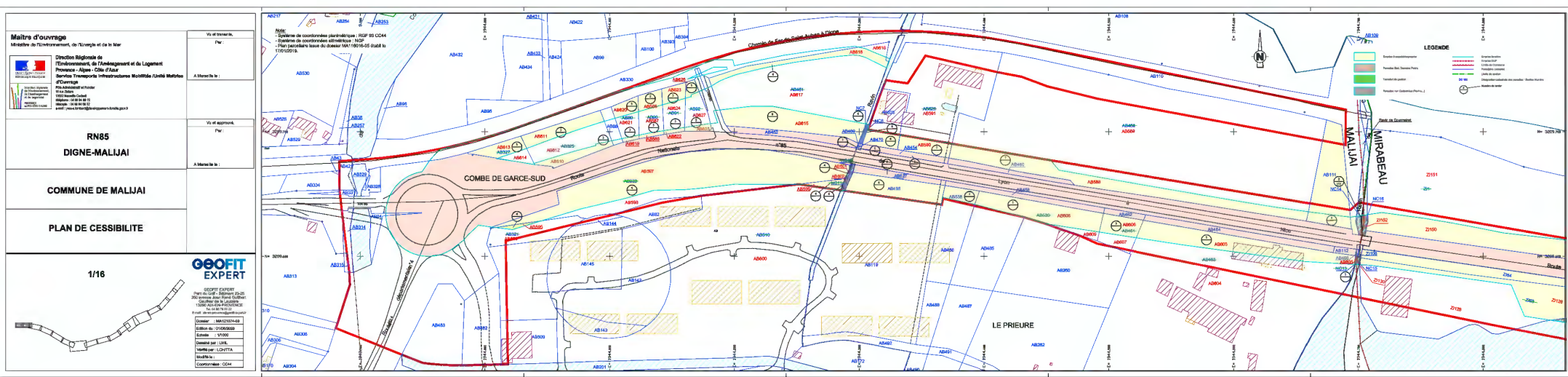
GEOFIT EXPERT

GEOFIT EXPERT
 17 Rue de la République - 04100 Digne-les-Bains
 04 75 00 00 00
 www.geofit-expert.com

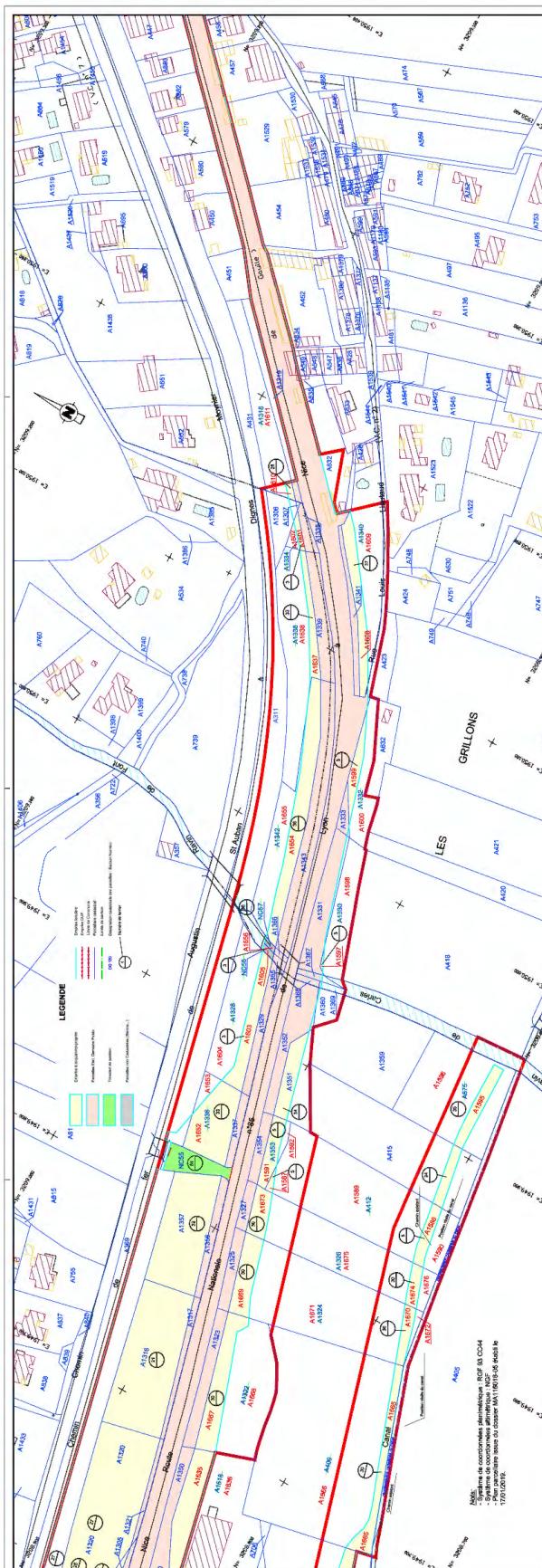
Donnée : MATIÈRE (A3)
 Date : 15/12/2023
 Dessiné par : L.M.L.
 Validé par : C.H.T.T.A.
 Document : C234



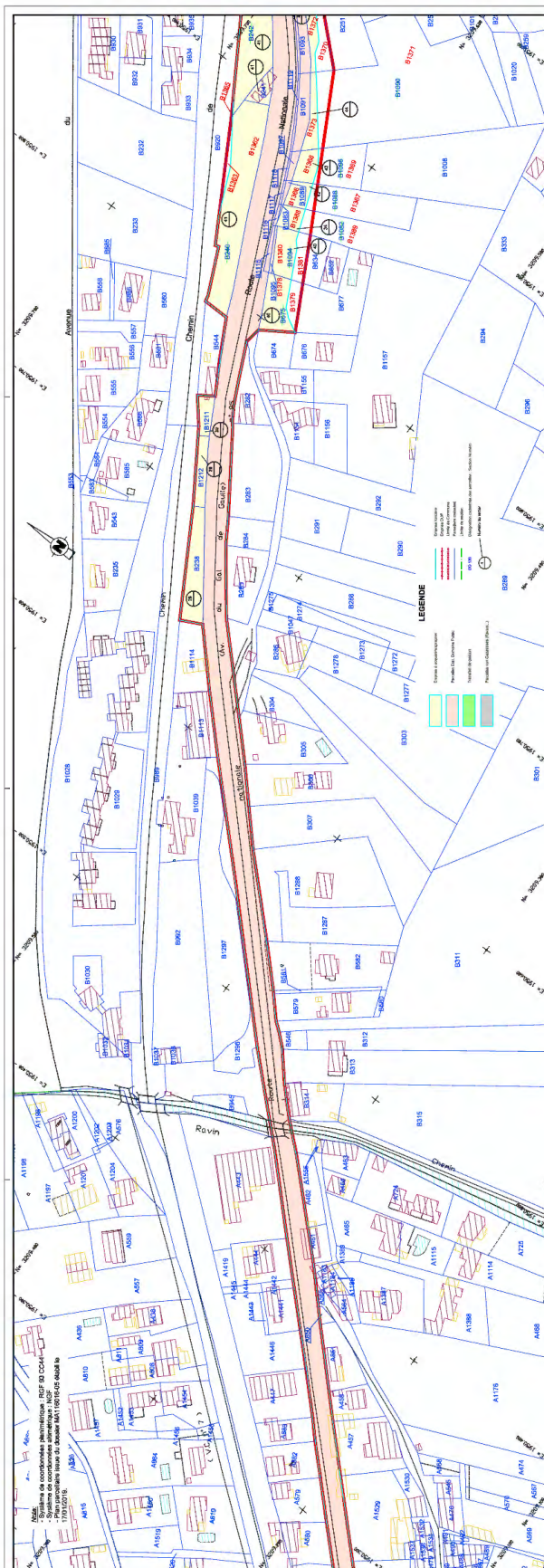




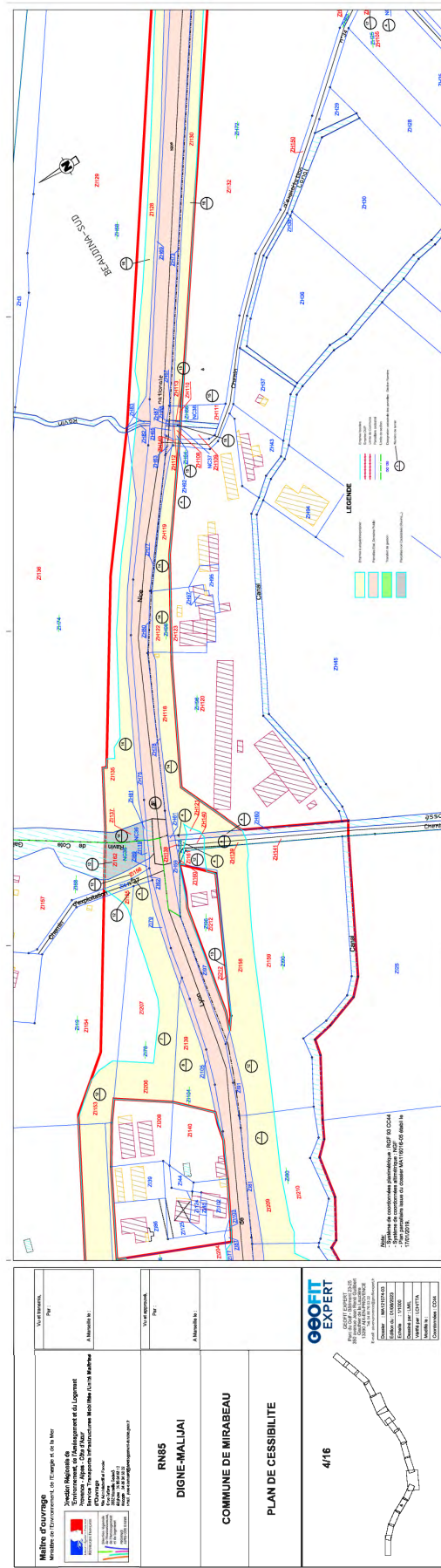
Maitre d'ouvrage	Vu et autorisé, Par
<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence - Alpes - Côte d'Azur Service Transport, Infrastructures Mobilités, Usages Mobilités d'Usagers</p>	A Messis de la :
RN85 DIGNE-MALJAI	Vu et autorisé, Par
COMMUNE DE MALJAI	A Messis de la :
PLAN DE CESSIBILITE	
<p>1/16</p> <p>GEOFFIT EXPERT</p> <p>GEOFFIT EXPERT 10 rue de la République - 04100 Digne-les-Bains Téléphone : 04 92 48 48 12 Email : geoffit@geoffit-expert.com</p> <p>Client : MA12379-02 Edition de : 12/2023 Echelle : 1/1000 Dessiné par : L.M.S. Vérifié par : C.CUTTA Imprimé le : Coordonnées : 0504</p>	



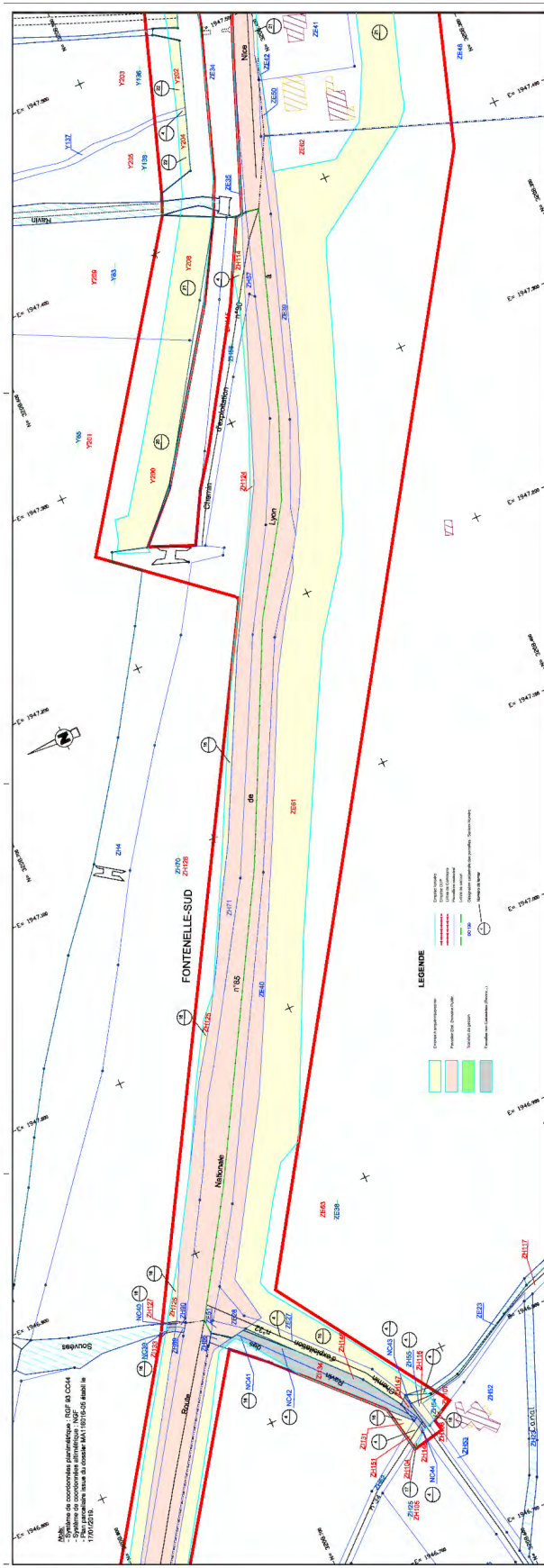
<p>Maire d'ouvrage Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer</p> <p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence - Alpes - Côte d'Azur Délégation Régionale d'Orchestration N° de dossier : 2023-00003 N° de permis : 2023-00003</p>	<p>Vu en conseil municipal, PM :</p>	<p>A. Membre de :</p>
	<p>Vu en approbation, PM :</p>	<p>A. Membre de :</p>
<p>RN85 DIGNE-MALLUAI</p>	<p>COMMUNE DE MALLEMOISSON</p>	
<p>PLAN DE CESSIBILITE</p>		
<p>9/16</p>		
<p>GEOFIT EXPERT</p> <p>GEOFIT EXPERT 2724 10 rue du Général de Gaulle 13200 Marseille Cedex 09 Tél : 04 91 22 12 00 www.geofit-expert.com</p> <p>Dossier : M212124-03 N° de permis : 2023-00003 Commune : MALLEMOISSON Travaux par : CHIFFRETTA Document : C234</p>		



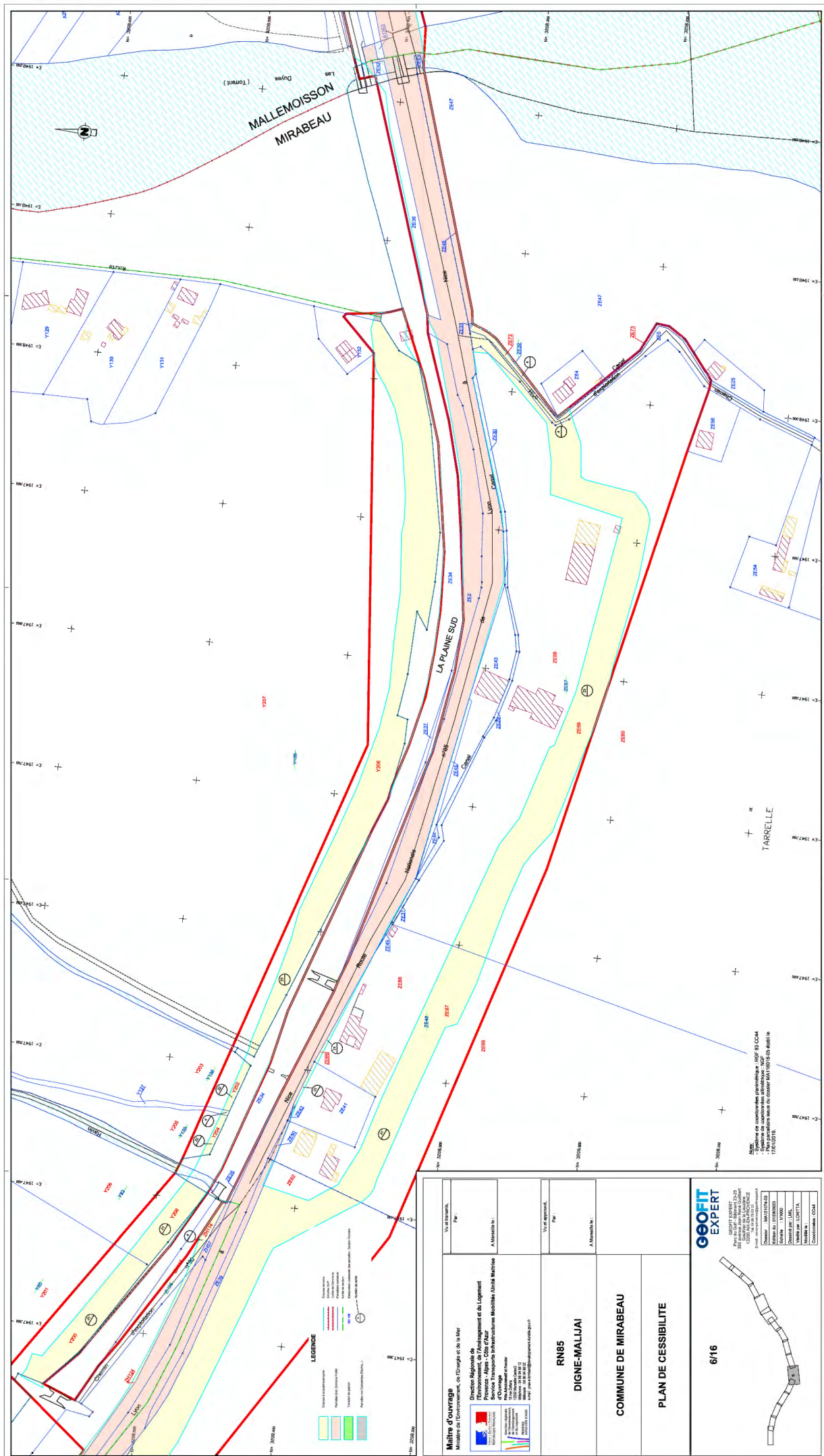
<p>Maire d'ouvrage Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer</p> <p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence - Alpes - Côte d'Azur D'Orange Nouveaux Territoires Midi-Pyrénées Midi-Pyrénées Midi-Pyrénées Midi-Pyrénées</p>	<p>Vu et approuvé, Par : _____ A. Membre de :</p>	<p>NR85 DIGNE-MALLUI</p> <p>COMMUNE DE MALLEMOISSON</p> <p>PLAN DE CESSIBILITE</p>	<p>10/16</p>
	<p>Vu et approuvé, Par : _____ A. Membre de :</p>		



<p>Maitre d'ouvrage Mairie de l'Environnement, de l'Emploi et de la Mer Département des Alpes-de-Haute-Provence Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Délivré par le Service d'Urbanisme de la Commune de Digne-Mallajai Date de mise à jour : 11/12/2023</p>		<p>Voie et adresse Page</p>
<p>RN85 DIGNE-MALLAJAI</p>		<p>Voie et adresse Page</p>
<p>COMMUNE DE MIRABEAU</p>		<p>Voie et adresse Page</p>
<p>PLAN DE CESSIBILITE</p>		<p>Voie et adresse Page</p>
<p>4/16</p>		<p>GOOFIT EXPERT Rue de la République - 04200 Digne-les-Bains Téléphone : 04 92 50 00 00 Email : contact@goofit-expert.com Site web : www.goofit-expert.com N° SIRET : 522 200 000 0001 N° TVA : FR205222000001 N° SIRET : 522 200 000 0001 N° TVA : FR205222000001</p>



Maître d'ouvrage Ministère de l'Énergie, de l'Énergie et de la Mer Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence - Alpes - Côte d'Azur Service : Centre d'Appui Régional Unité : Unité d'Appui Régional Adresse : 20000 Digne-les-Bains Téléphone : 04 92 00 00 00 Courriel : direction@drac-paca.fr	Vu et approuvé : _____ A. Mirabeau
	Vu et approuvé : _____ A. Mirabeau
RN85 DIGNE-MALLUAI	Vu et approuvé : _____ A. Mirabeau
COMMUNE DE MIRABEAU	
PLAN DE CESSIBILITE	
5/16	GEOFIT EXPERT 17 Rue de la République 04200 Digne-les-Bains Téléphone : 04 92 00 00 00 Courriel : geofit@geofit-expert.com Directeur : M. ESTIÉPES Responsable : M. ESTIÉPES Responsable : M. ESTIÉPES Responsable : M. ESTIÉPES Responsable : M. ESTIÉPES Responsable : M. ESTIÉPES





Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la **RN85**

DOSSIER DE CESSIBILITE

Etats parcellaires





Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la **RN85**

ETAT PARCELLAIRE - CESSIBILITE COMMUNE DE MALIJAI



GEOFIT
EXPERT

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°03

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	92	Combe de garce sud	600	625	97	627	397	Lande	
				626	106				
AB	327	Combe de garce sud	589	613	401	614	188	Lande	
AB	89	Combe de garce sud	590	619	39	621	317	Lande	
				620	234				
AB	91	Combe de garce sud	670	622	50	624	376	Lande	
				623	244				
AB	539	Le prieuré	1422	608	1250	609	172	Vigne	
AB	461	Le prieuré	843	606	458	607	385	Verger	
AB	463	Combe de garce sud	33580	603	2093	604	31487	Sol	
	NC 13	Combe de garce sud	12	605	12	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 463	
AB	325	Come de garce sud	2108	610	379	612	1080	Lande	
				611	649				

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°566F,567B, 568X,571W établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

AB 539 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760 (contenant division de AB 116 en AB 457-458)
- Procès verbal de cadastre en date du 4 décembre 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2007 Volume 2007p n°9519 (contenant division de AB 457 en AB 538-539).

AB 461 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, Volume 2000p n°3760 (contenant division de AB 117 en AB 461-462)

AB 463 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°463.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section AB n°605 pour 12 m² (parcelle riveraine AB 463) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle AB 605 en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 463 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Attestation dressée par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 avril 2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 6 juin 2003 Volume 2003p n°4213.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

AB 325 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 31 janvier 1989, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 février 1989 Volume 6878 n°20.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°04

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	323	Combe de garce sud	6674	597	5446	598	1228	Sol	
	NC 10	Combe de garce sud	21	601	21	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 323	
AB	321	Combe de garce sud	1006	595	68	596	938	Sol	
AB	538	Le prieuré	241		241	Emprise totale		Sol	
AB	455	Le prieuré	1443		1443	Emprise totale		Sol	
AB	510	Combe de garce sud	20713	599	167	600	20546	sol	
	NC 11	Combe de garce sud	17	602	17	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 510	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°555S, 565K établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

1/ Monsieur ROUX Michel Bernard, retraité, , époux de Madame JAY Odile,

2/ La société dénommée « ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE », société à responsabilité limitée, au capital social de 50 000 €, inscrite au répertoire siren sous le numéro : 514 152 396 (siret : 514 152 396 00016), ayant son siège social : Le prieuré 04350 MALIJAI.

Représentée par ses associés :

Madame Isabelle Yvonne Sylvie Michelle BORMEDON, , épouse BONNAUD Bernard,

Monsieur Laurent Emilien SAUREL, , célibataire,

Origine de propriété

AB 323 et le non cadastré y affecté, AB 321 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°323.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section AB n°601 pour 21 m² (parcelle riveraine AB 323).

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle AB 601 en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 323 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 9301 en date du 21 mars 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 mai 1988 Volume 35 n°105.
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2015 Volume 2015p n°2839.

AB 538 :

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Procès verbal de cadastre en date du 4 décembre 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2007 Volume 2007p n°9519
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2015 Volume 2015p n°2839.

AB 455 :

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2015 Volume 2015p n°2839.

AB 510 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°510.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine(s) du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section AB n°602 pour 17 m² (parcelle riveraine AB 510).*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle AB 602 en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 510 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés*

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES

Servitude

AB 323, AB 321, AB 486, AB 538, AB 455:

- Acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335.
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°05

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	90	Combe de garce sud	670	585	62	587	361	Lande	-2
				586	247				

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 561 C établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur LOMBARD Jean Claude Henri, retraité,

époux de Madame SAUVAN Martine,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître ROUBAUD, notaire à MARSEILLE, le 3 décembre 2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 janvier 2004 Volume 2004p n°640
- Correction de formalité publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2013 Volume 2013D n°3905
- Attestation dressée par Maître ROUBAUD, notaire à MARSEILLE, le 15 octobre 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 novembre 2012 Volume 2012p n°8709
- Attestation rectificative dressée par Maître OUBAUD, notaire à MARSEILLE, le 29 janvier 2013, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 février 2013 Volume 2013p n°961.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°06

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	525	Le prieuré	1203	592	329	593	874	sol	-3
	NC 8	Le prieuré	24	594	24	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 525	
AB	451	Combe de garce	7782	615	1809	617	5128	Terre	-54
				616	692	618	153		
	NC 7	Combe de garce	25		25	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB451	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°570A, établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur ROUX Michel Bernard, retraité,

époux de Madame JAY Odile,

Nu-propriétaire :

Monsieur ROUX Jean-Emmanuel Gilbert Philippe-Marie, électricien,
DEMERLE,

époux de Madame Charlotte

Origine de propriété

AB 525 et non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°525.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section AB n°594 pour 24 m² (parcelle riveraine AB 525) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle AB 594 en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 525 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004p n°3914 5CONTENANT DIVISION DE AB 453 en AB 525-526)
- Attestation rectificative dressée par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004p n°6463
- Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

Du chef de Monsieur ROUX Jean-Emanuel :

- Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

AB 451 :

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

Du chef de Monsieur ROUX Jean-Emanuel :

- Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°07

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	526	Le prieuré	5875	590	497	591	5378	Sol	34
AB	459	Le prieuré	25030	588	2681	589	22349	Terre	79

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 5262 Y et n° 563 U établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « LE PRIEURE », société civile immobilière au capital social de 280 000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 452 562 242 (siret : 452 562 242 00019), ayant son siège social : Le prieuré 04350 MALIJAI.

Représentée par son gérant :

Monsieur René Marcel Michel MORENO,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Acquisition suivant acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004p n°3914
- Attestation rectificative dressée par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004p n°6463.

Servitude

- acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004p n°3914
- Attestation rectificative dressée par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004p n°6463.

Hypothèque

- Privilège de prêteur de deniers suivant acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004V n°1224
- Bordereau rectificatif dressé par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004V n°2052

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°08

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	111	Le prieuré	2045		2045	Emprise totale		Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur ROUMIEU Jean Claude Régis, retraité,

époux de Madame GANTIER Danielle,

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 6 février 1982, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 1982 Volume 4472 n°16

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Partage supplétif d'attestation dressé par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 23 juin 1984, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 juillet 1984 Volume 5323 n°2.

Locataire déclaré lors de l'enquête
--

Monsieur Bernard JULIEN –



Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la **RN85**

ETAT PARCELLAIRE - CESSIBILITE COMMUNE DE MIRABEAU



GEOFIT
EXPERT

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°02

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	6	St cristol	4088	185	1077	186	3011	Terre	26
	NC 21	St cristol	40	192	40	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 6	
ZI	7	St cristol	32280	187	10157	189	21413	Terre et lande	-57
				188	710				
	NC 22	St cristol	63	193	63	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 7	
ZI	98	St cristol sud	858	147	367	148	491	Taillis	
	NC 23	St cristol sud	124	149	124	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 98	
ZI	100	Les iscles de st cristol	17288	190	1757	191	15531	Terre et bois taillis	-231
	NC 25	Les iscles de st cristol	141	194	141	Emprise totale		1/2 ravin aux droits	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

								de ZI 100	
ZI	1	St cristol sud	14804	150	2872	151	11932	Terre	-36
	NC 16	St cristol sud	44	152	44	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 1	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°335B, 336X,354T établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur ROUMIEU Jean Claude Régis, retraité, né le 20 septembre 1936 à MALLIEU (04) époux de Madame GANTIER Danielle, née le 10 mai 1936 à MALLIEU (04)

Origine de propriété

ZI 6, ZI 7, ZI 1 et les non cadastrés y affectés:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de trois parcelles le long d'un ravin cadastrées section ZI n°1,6,7.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n°152 pour 44 m² (parcelle riveraine ZI 1), section ZI n°192 pour 40 m² (parcelle riveraine ZI 6) et section ZI n° 193 pour 63 m² (parcelle riveraine ZI 7) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles ZI 152, ZI 192, ZI 193 en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZI 1,6 et 7 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 6 février 1982, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 1982 Volume 4472 n°16

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Partage supplétif d'attestation dressé par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 23 juin 1984, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 juillet 1984 Volume 5323 n°2.

ZI 98 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°98.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n°149 pour 124 m² (parcelle riveraine ZI 98) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle ZI 149 en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 98 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 6 février 1982, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 1982 Volume 4472 n°16
- Partage supplétif d'attestation dressé par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 23 juin 1984, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 juillet 1984 Volume 5323 n°2.
- Procès verbal de cadastre n° 8283 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n° 4489 (ZI 10 devient ZI 98-99)

ZI 100 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°100.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n°194 pour 141 m² (parcelle riveraine ZI 100) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle ZI 194 en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 100 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 6 février 1982, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 1982 Volume 4472 n°16

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Partage supplétif d'attestation dressé par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 23 juin 1984, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 juillet 1984 Volume 5323 n°2.
- Procès verbal du cadastre n° 8283 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4489 (contenant division de ZI 32 en ZI 100-101° ;

Servitude

ZI 6, ZI 7, ZI 98 :

Acte reçu par le Préfet des AHP le 18/04/1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 08/06/1994 Volume 1994p n°3499.

Locataire déclaré lors de l'enquête

Monsieur Bernard JULIEN –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°03

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	65	Les iscles de st cristol	9080	133	5063	134	4017	Terre et lande	-96
	NC 19	Les iscles de st cristol	24	135	24	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZI 65	
	NC 20	Les iscles de st cristol	300	136	300	Emprise totale		½ lit rivière aux droits de ZI 65	
ZI	63	Les iscles de st cristol	8190	128	2134	129	6056	Terre	-117
	NC 15	Les iscles de st cristol	12	130	12	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZI 63	
	NC 17	Les iscles de st cristol	223	131	223	Emprise totale		½ lit rivière aux droits de ZI 63	
	NC 18	Les iscles de st cristol	26	132	26	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZI 63	
ZI	64	Les iscles de st cristol	1220		1220	Emprise totale		Lande	
ZI	66	Les iscles de st cristol	226		226	Emprise totale		Taillis	
ZI	67	Les iscles de st cristol	514		514	Emprise totale		lande	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de deux documents d'arpentage n°323S et 322W établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « JOSEPH PERASSO et ses fils » au fichier immobilier et dénommée « PERASSO » au k-bis, société en nom collectif, au capital social de : 983 700 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 057 814 683 (SIRET : 057 814 683 00017), ayant son siège social : quartier de st tronc – vallon de Toulouse 13010 MARSEILLE.

Représentée par son gérant :
LANGLOIS Sébastien,

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin ou rivière cadastrées section ZI n°63 et 65.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin ou rivière, de la moitié du lit dudit ravin ou rivière, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n° 130 pour 12 m² (parcelle riveraine ZI 63), section ZI n°131 pour 223 m² (parcelle riveraine ZI 63), section ZI n°132 pour 26 m² (parcelle riveraine ZI 63), section ZI n°135 pour 24 m² (parcelle riveraine ZI 65), section ZI n°136 pour 300 m² (parcelle riveraine ZI 65).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles ZI 130, ZI 131, ZI 132, ZI 135, ZI 136 en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZI 63 et 65 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés

- Acquisition suivant acte reçu par Maître SIATA, notaire à BERRE L'ETANG, le 1^{er} juillet 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 septembre 1994 Volume 1994p n°5614.
- Procès verbal de cadastre ° 8277 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4496
- Acte reçu par Maître SIATA, notaire à BERRE L'ETANG, le 28 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 août 2000 Volume 2000p n°5858.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°04

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	137	La plaine	1340	210	18	211	1322	Chemin	-970
ZE	27	Plan fontenelle	646		646	Eprise totale		Chemin	
ZE	NC 42	Plan fontenelle	455	146	455	Emprise totale		½ ravin aux doits de ZE 27	
ZH	56	Fontenelle sud	1165	114	243	115	922	Chemin	-35
ZE	5	Tarrelle	1365	70	536	71	1143	Chemin	314
ZE	32	Tarrelle	669	72	191	73	401	Canal	-77
ZH	60	Les iscles	1552	142	25	144	36	Canal	-34
				143	93	145	1398		
ZI	2	St cristol sud	323	177	106	178	217	Chemin	-5
ZI	29	Les iscles de beaueset	4752	214	246	213	2250	Canal	197
				216	120	215	466		
						217	1670		
ZH	62	Les iscles	1791	149	31	150	1699	Chemin	-121
				151	61				

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

	NC 44	Les iscles	20	148	20	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZH 62	
ZE	23	Tarrelle	189	74	16	75	173	Chemin	-21
ZH	55	Les iscles	2892	116	104	117	2788	Chemin	-295
	NC 43	Les iscles	67	147	67	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZH 55	
ZI	8	St cristol sud	947	179	158	180	789	Terre et sol	-38
ZI	59	St cristol sud	1026	183	570	184	585	Chemin	129
ZI	57	Les iscles de st cristol	196	181	48	182	148	Chemin	16
ZI	61	Beauveset sud	501	218	160	219	341	Chemin	3
ZH	58	Les iscles	5307	138	45	140	78	Chemin	-246
				139	174	141	5010		

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°344Z, 345V, 346R, 347L, 348G, n°360D, n°358A, n°361Z, n°359W, n°364L établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Commune de MIRABEAU
Inscrite au répertoire siren sous le n° 210 401 220
Domiciliée : Hôtel de ville 04510 MIRABEAU.

Origine de propriété

Y 137, ZE 27, ZH 56, ZE 5, ZE 32, ZH 60, ZI 2, ZH 62 et le non cadastré y affecté, ZE 23, ZH 55 et le non cadastré y affecté, ZI 59, ZI 57, ZI 61, ZH 58, ZI 29:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section ZH n°55 et 62.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 65 m² (parcelle riveraine ZH 55), section n° pour 20 m² (parcelle riveraine ZH 62).*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZH 55 et 62 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés*
 - Acquisition suivant acte en la forme administrative en date du 21 mai 2010, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 novembre 2010 Volume 2010p n°7574.
 - Attestation rectificative en date du 13 janvier 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 janvier 2011 Volume 2011p n°345

ZI 8 :

Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral en date du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°2.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°05

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	4	St cristol sud	10309	137	3751	138	6558	sol	61

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°324M établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « GROUPE PROVENCE SERVICES » anciennement dénommée « SOCIETE COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT ET DE CEREALES DE HAUTE PROVENCE », société coopérative à capital variable, au capital social de 582 994,48 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 775 549 447 (SIRET : 775 549 447 00016), ayant son siège social : ZI St Joseph - BP 88 – 04100 MANOSQUE.

Représentée par :

Le GAEC DES FABRES, société civile d'exploitation agricole, inscrite au répertoire siren sous le n° 389 342 494, ayant son siège social : campagne les fabres 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Lui-même représenté par : VERNET Serge,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 18 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°24
- Acte reçu par Maître DECARD, alors notaire à MANOSQUE, le 27 août 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 septembre 1994 Volume 1994p n°6375
- Acte reçu par Maître DECARD, alors notaire à MANOSQUE, le 10 avril 1996, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 mai 1996 Volume 1996p n°2947
- Acte reçu par Maître DUCHATEL, alors notaire à MANOSQUE, le 12 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 31 mai 2000 Volume 2000p n°4183.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°06

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	5	St cristol sud	4029	126	1266	127	2763	Terre	1

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°321A établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur AUZET Bernard Maxime Eugène, sans profession,
REYMOND Marie-Claude
DAKA Francine,

divorcé en premières noces de Madame
époux en secondes noces de Madame

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 décembre 2000 Volume 2000p n°9378
- Partage suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 3 septembre 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 septembre 2004 Volume 2004p n°8286
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 décembre 2004 Volume 2004p n°11194

Servitude

Acte reçu par le Préfet des AHP, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3498.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°07

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	70	Beuveset sud	16633	220	4000	221	12633	Terre	40
	NC 27	Beuveset sud	40	224	40	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 70	
ZI	76	Beuveset sud	1404	205	383	204	1021	Terre	-13
ZI	80	Les iscles de beuveset	3919	209	1752	210	2167	Terre	-38
ZI	78	Beuveset sud	6094	206	2796	207 208	1629 1669	Terre et sol	-28
ZI	72	Beuveset sud	24874	222	6635	223	18239	Terre	-83
	NC 28	Beuveset sud	40	225	40	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 72	
ZI	68	Les iscles de beuveset	9154	175	915	176	8239	Bois taillis	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°341M, n°356J, n°363R établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur COLLOMBON Serge Marcel André, exploitant agricole,
Corinne Annie, secrétaire,

et son épouse, Madame MAZAN

Origine de propriété

ZI 70 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°70.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 40 m² (parcelle riveraine ZI 70) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 70 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés
- Acquisition suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 11 septembre 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11.
- Procès verbal de cadastre n° 8278 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4498.

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZI 76 :

- Echange acquisition suivant acte reçu par Maître BRINES, notaire à ORAISON, le 12 octobre 1995, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1995 Volume 1995p n°6847.
- Procès verbal de cadastre n° 8278 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4498

ZI 80 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 11 septembre 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11.
- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 20 juillet 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 septembre 1999 Volume 1999p n°6505
- Procès verbal de cadastre n° 8278 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4498.

ZI 78 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 30 avril 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 mai 1988 Volume 6620 n°8
- Procès verbal de cadastre n° 8278 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4498.

ZI 72 et le non cadastré y affecté, ZI 68 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°72.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 40 m² (parcelle riveraine ZI 72) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 72 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés :

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 11 septembre 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11.
- Procès verbal de cadastre n° 8278 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4498.

Hypothèques

ZI 70, ZI 76, ZI 78, ZI 68, ZI 80 :

- Hypothèque légale MSA GAP en date du 07/02/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 février 2003 Volume 2003V n°353
- Hypothèque légale MSA GAP en date du 07/02/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 février 2003 Volume 2003V n°354

Servitude

ZI 70 :

Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 20 juillet 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 septembre 1999 Volume 1999p n°6505

ZI 80 :

Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 11 septembre 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11

ZI 78 :

Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 30 avril 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 mai 1988 Volume 6620 n°7

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZI 72 :

- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 11 septembre 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11
- Acte reçu par Maître BRINES, notaire à ORAISON, le 12 octobre 1995, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1995 Volume 1995p n°6847
- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 20 juillet 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 septembre 1999 Volume 1999p n°6505

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°08

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	106	Les iscles de beauveset	5641	141	337	142	5304	Terre	-10
	NC 26	Les iscles de beauveset	143	143	143	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 106	
ZI	104	Beauveset sud	2831	139	1250	140	1581	Terre et sol	-17

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de deux documents d'arpentage n°329R et 328V établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame SYLVESTRE Lucette Emma Céline, retraitée de l'éducation nationale,
épouse de Monsieur LE ROUX François,

Origine de propriété

ZI 106 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°106.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n° 143 pour 143 m² (parcelle riveraine ZI 106) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle ZI 143 en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 106 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés
 - Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 7 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1990 Volume 1990p n°2100.
 - Donation partage suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 19 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 1991 Volume 1991p n°528
 - Procès verbal de cadastre n° 8284 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4493 (contenant division de ZI 46 en ZI 106-107)

ZI 104 :

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 7 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1990 Volume 1990p n°2100.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 19 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 1991 Volume 1991p n°528
- Procès verbal de cadastre n° 8284 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4493 (contenant division de ZI 42 en ZI 104--105)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Servitude

ZI 104 :

Acte publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 mai 1988 Volume 6620 n°7

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°09

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	94	Beauveset sud	16070	144	2854	145	13216	Terre / lande	191
	NC 24	Beauveset sud	122	146	122	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 94	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°330Y établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur OLLIVIER René, retraité,

célibataire,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°94.*
 - *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
 - *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n°146 pour 122 m² (parcelle riveraine ZI 94).*
 - *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle ZI 146 en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 94 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés*
- Attestation dressée par Maître RISPAL Etienne, notaire à SAULT DE VAUCLUSE, le 21 avril 2005, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18 mai 2005 Volume 2005p n°4409
 - Attestation rectificative dressée par Maître RISPAL Etienne, notaire à SAULT DE VAUCLUSE, le 14 juin 2005,, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 juin 2005 Volume 2005p n°5490.

Servitude

Convention de servitude reçue par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3501 (transport de gaz)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°10

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	84	Les iscles de beauveset	12245	200	1473	201	10772	Terre	-126
	NC 29	Les iscles de beauveset	20	202	20	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZI 84	
ZI	82	Les iscles de beauveset	8935	195	6882	196	1044	Terre	-67
						197	176		
						198	601		
						199	232		
	NC 30	Les iscles de beauveset	18	203	18	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZI 82	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°355N établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès-verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur LIAUTAUD Jérôme Paul Francis, exploitant agricole, célibataire,

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section ZI n°82 et 84.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n°202 pour 20 m² (parcelle riveraine ZI 82), section ZI n°203 pour 15 m² (parcelle riveraine ZI 84) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles ZI 202 et 203 en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZI 82 et 84 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Acquisition suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 30 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 juin 2004 Volume 2004p n°5109.

Hypothèques

Privilège de prêteur de deniers, suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 30 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 juin 2004 Volume 2004V n°1598.

Servitude

ZI 84 :

Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 22 janvier 1991 Volume 1991p n°528

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZI 82:

- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 septembre 1999 Volume 1999p n°6505
- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°11

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Zi	74	Beauveset sud	286	163	65	164	84	Terre	-46
				165	61	166	76		
	NC 31	Beauveset sud	41	171	41	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 74	
	NC 33	Beauveset sud	29	173	29	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 74	
ZI	92	Beauveset sud	21335	167	365	169	4419	Terre et sol	
				168	4193	170	12358		
	NC 32	Beauveset sud	41	172	41	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 92	
	NC 34	Beauveset sud	30	174	30	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 92	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°338N établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « MGF LA BLEONE », société civile immobilière, au capital social de 100 000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 753 417 971 (SIRET 753 417 971 00011), ayant son siège social : RN 85 – beauveset 04510 MIRABEAU.

Constituée suivant acte sous seing privé en date à MIRABEAU (04) du 20 août 2012.

Représentée par ses associés :

- Monsieur FERNANDEZ Georges Jean Antoine, époux de JARRY Martine,
- Madame JARRY Martine Marcelle, épouse de FERNANDEZ Georges,

MIRABEAU

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section ZI n°74 et 92.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n°171 pour 41 m² (parcelle riveraine ZI 74), section ZI n°172 pour 41 m² (parcelle riveraine ZI 92), section ZI n°173 pour 29 m² (parcelle riveraine ZI 74) et section ZI n°174 pour 30 m² (parcelle riveraine ZI 92) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles ZI 171-173-172-174 en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZI 74 et 92 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés

Acquisition suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 29 septembre 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 octobre 2012 Volume 2012p n°7935.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Hypothèques

Privilège de prêteur de deniers suivant acte reçu par Maître NCOLLE, notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 29 septembre 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 octobre 2012 Volume 2012V n°2218

Servitude

ZI 74 :

- Acte reçu par Maître BRINES, alors notaire à ORAISON, le 12 octobre 1995, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1995 Volume 1995p n°6847
- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°12

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	19	Beauveset sud	10507	153	721	154	9664	Terre	-79
				155	122				
ZI	90	Les isles de beauveset	13086	158	3800	159	9085	Terre et bois taillis	-66
				160	12	161	189		
ZI	88	Beauveset sud	3932	156	174	157	3758	Terre et sol	-112
	NC 35	Beauveset sud	526	162	526	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 88	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°337T établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur DAUMAS Guy Yves, retraité,

époux de Madame ALBINO Edith,

Nu-propriétaire :

Monsieur DAUMAS Roland Louis, conseiller principal d'éducation,
Maryele,

époux de Madame TURLE

Origine de propriété

ZI 19 :

Du chef de DAUMAS Guy :

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 15 mars 1997, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 avril 1997 Volume 1997p n°2739 (réserve de l'usufruit au profit de DAUMAS Simone Yvonne Gabrielle réserve éteinte par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 27 janvier 2011)
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 28 juillet 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 5 septembre et 21 novembre 2000 Volume 2000p n°6464 (réserve de l'usufruit au profit du donateur)
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 9 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 novembre 2000 Volume 2000p n°8644.

Du chef de DAUMAS Roland :

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 28 juillet 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 5 septembre et 21 novembre 2000 Volume 2000p n°6464 (réserve de l'usufruit au profit du donateur)

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 9 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 novembre 2000 Volume 2000p n°8644.

ZI 90, ZI 88 et le non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°88.

- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZI n° 162 pour 526 m² (parcelle riveraine ZI 88) .

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle ZI 162 en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 88 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Du chef de DAUMAS Guy :

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 15 mars 1997, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 avril 1997 Volume 1997p n°2739 (réserve de l'usufruit au profit de DAUMAS Simone Yvonne Gabrielle ; réserve éteinte par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 27 janvier 2011)
- Procès verbal du cadastre n° 8276 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4494
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 28 juillet 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 5 septembre et 21 novembre 2000 Volume 2000p n°6464 (réserve de l'usufruit au profit du donateur)
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 9 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 novembre 2000 Volume 2000p n°8644.

Du chef de DAUMAS Roland :

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 28 juillet 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 5 septembre et 21 novembre 2000 Volume 2000p n°6464 (réserve de l'usufruit au profit du donateur)
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 9 novembre 2000, publiée au service de la publicité

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°13

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	96	Les iscles de beauveset	1548	211	86	212	1462	Sol	-15

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur PHILBEE Albert Henri, divorcé de Madame MARCHAND Léonie, décédé à MIRABEAU (04) le 14 décembre 2001.

Origine de propriété

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral en date du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°110
- Procès verbal de cadastre n° 8281 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4495.

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de Monsieur PHILBEE, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°14

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	74	Beudina sud	23980	135	2319	136	21661	Terre	
	NC 36	Beudina sud	242	137	242	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 74	
ZH	98	Les iscles	1531	122	514	123	1017	Terre	
ZH	96	Les iscles	1548	118	1849	120	14436	Terre	
				119	802	121	40		

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°349C, n°357E établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur CAVALIE Bernard Gustave Auguste, retraité,

époux de Madame COULET Maryse,

Bénéficiaire de l'usufruit réversible :

Madame COULET Maryse Gabrielle Emilie, retraitée,

épouse de Monsieur CAVALIE Bernard,

Nu-propriétaire :

Monsieur CAVALIE Christian Léon Marc, employé de banque,
Isabelle,

époux de Madame ARLAUD

Origine de propriété

ZH 74 et la non cadastré y affecté, ZH 96 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZH n°74.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZH n°137 pour 242 m² (parcelle riveraine ZH 74) .

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle ZH 137 en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZH 74 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Du chef de CAVALIE Bernard :

- Donation suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 10 avril 1985, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 mai 1985 Volume 5698 n°5 (réserves de l'usufruit, droit de retour et interdiction d'aliéner au profit de CAVALIE Marceau, et son épouse GARRIC France, Réserves éteintes par suite de leur décès survenus pour Monsieur CAVALIE le 15/12/2003 et pour Madame GARRIC le 27/02/2004).
- Procès verbal de cadastre n° 8181 bis en date du 15/05/2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4120.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

Du chef de CAVALIE Christian et COULET Maryse épouse CAVALIE :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

ZH 98 :

Du chef de CAVALIE Bernard :

- Rectificatif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 20 mars 1980(du PV de remembrement publié le 29/06/1979 Volume 39 n°45), publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1980 Volume 3809 n°16.
- Procès verbal de cadastre n° 8181 bis en date du 15/05/2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4120.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

Du chef de CAVALIE Christian et COULET Maryse épouse CAVALIE :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Locataire déclaré lors de l'enquête

Parcelles ZH 98 et 96 : Monsieur LIAUTAUD Jérôme –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°15

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	64	Les iscles	196	108	38	109	158	Lande	
	NC 37	Les iscles	8	112	8	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 64	
ZH	66	Les iscles	380	110	53	111	327	Lande	
	NC 38	Les iscles	8	113	8	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 66	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°342H établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Le Syndicat des digues de Fontenelle

Dont les statuts sont déposés en préfecture
Domicilié : 04510 MIRABEAU

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section ZH n° 64 et 66.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZH n° 112 pour 8 m² (parcelle riveraine ZH 64), section ZH n°113 pour 8 m² (parcelle riveraine ZH 66) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles ZH 112 et 113 en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZH 64 et 66 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°6
- Procès verbal de cadastre n° 8183 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4126

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°16

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZE	38	Tarrelle	352277	61	14938	62	683	Terre	143
						63	336656		
ZH	70	Fontenelle sud	24220	124	215	126	22717	Terre	490
				125	1288				
	NC 40	Fontenelle sud	13	127	13	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 70	
ZH	72	Les iscles	21950	130	2123	132	19756	Terre et lande	211
				131	71				
	NC 41	Les iscles	461	134	461	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 72	
ZH	68	Beaudina sud	26325	128	2041	129	24284	Terre	197
	NC 39	Beaudina sud	14	133	14	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 68	

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°339J,351F, établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur ASTOIN Claude Joseph André, retraité, veuf non remarié de Madame AUZET Renée,

Madame ASTOIN Christine Claude Renée, épouse de Monsieur CAMPISANO Jean,

Monsieur ASTOIN Philippe Didier, époux de Madame FINOCCHIARO Michela,

Origine de propriété

ZE 38 :

Du chef de Claude ASTOIN :

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°16
- Procès verbal de cadastre n°8178 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4114
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Du chef des Consorts ASTOIN :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZH 70 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZH n°70.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZH n°127 pour 13 m² (parcelle riveraine ZH 70) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle ZH 127 en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZH 70 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Du chef de Claude ASTOIN :

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°16
- Procès verbal de cadastre n° 3316 en date du 30 janvier 1981, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 janvier 1981 Volume 20 n°283
- Procès verbal de cadastre n° 8182 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4125
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Du chef des Consorts ASTOIN :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

ZH 72, ZH 68 et les non cadastrés y affectés :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrée section ZH n°68 et 72
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section ZH n°133 pour 14 m² (parcelle riveraine ZH 68), section ZH n° 134 pour 461 m² (parcelle riveraine ZH 72) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles ZH 133 et 134 en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZH 68 et 72 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de Claude ASTOIN :

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°16
- Procès verbal de cadastre n° 8182 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4125
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Du chef des Consorts ASTOIN :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de Madame AUZET épouse ASTOIN, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°17

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	25	Les iscles	5034	104	11	105	5023	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 325H établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur SYLVESTRE André Armand, retraité,

époux de Madame SARLIN Marie,

Mirabeau

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 7 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1990 Volume 1990p n°2100
- Donation suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 19 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 1991 Volume 1991p n°528

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°18

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	54	Les iscles	301	106	56	107	245	Lande	-23

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°331U établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur TARDY Jean-Pierre André, retraité,

veuf non remarié de Madame PICHE Françoise,

Nu-propriétaire :

Monsieur TARDY Pierre Julien, expert immobilier,

époux de Madame Térésa FICETOLA,

Origine de propriété

Du chef de TARDY Jean-Pierre :

- Echange acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 décembre 1996, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 janvier 1997 Volume 1997p n°781.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 février 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2014 Volume 2014p n°2898 (Réserves de l'usufruit, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 juillet 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18 juillet 2014 Volume 2014p n°4795.

Du chef de TARDY Pierre :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 février 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2014 Volume 2014p n°2898 (Réserves de l'usufruit, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 juillet 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18 juillet 2014 Volume 2014p n°4795.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°20

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	85	Fontenelle	203288	200	2053	201	201235	Terre / bois taillis / sol	-3531

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 326D établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur BOLUSSET Ivan Christian, retraité,
Jacoba, archiviste,

et son épouse en secondes noces, Madame BRUNT Aafke

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire DIGNE LES BAINS, le 3 février 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 février 1999 Volume 1999p n°1455.

Servitude

- Arrêté Ministère de l'environnement et Ministère de la culture et de la communication en date du 28 avril 1980, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 septembre 1980 Volume 3979 n°20
- Acte reçu par le Préfet des AHP en date du 18/04/1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3505
- Contrat forestier en date à Paris du 8 juin 1957 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 27 octobre 1965 Volume 711 n°35.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°21

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	83	Fontenelle	12427	208	1160	209	11267	Terre et lande	576
ZE	48	Tarrelle	133758	66	34	68	7763	Terre et bois taillis	-42
				67	4395	69	121566		
ZE	41	Tarrelle	2171	64	16	65	2155	Pré	48

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°340S, 351F, établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur ASTOIN Claude Joseph André, retraité,

veuf non remarié de Madame AUZET Renée,

Madame ASTOIN Christine Claude Renée,

épouse de Monsieur CAMPISANO Jean,

Monsieur ASTOIN Philippe Didier,

époux de Madame FINOCCHIARO Michela,

Origine de propriété

Y 83 :

Du chef de Claude ASTOIN :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 février 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 février 1980 Volume 3771 n°9
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 janvier 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2001 Volume 2001p n°2793.
- Partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juillet 2015 Volume 2015p n°4257.
- Reprise pour ordre, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 septembre 2015 Volume 2015D n°9020.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Du chef des Consorts ASTOIN :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

ZE 48 :

Du chef de Claude ASTOIN :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 février 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 février 1980 Volume 3771 n°9
- Procès verbal de cadastre n° 8179 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4115
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 janvier 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2001 Volume 2001p n°2793.
- Partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juillet 2015 Volume 2015p n°4257.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Reprise pour ordre, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 septembre 2015 Volume 2015D n°9020.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Du chef des Consorts ASTOIN :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

ZE 41 :

Du chef de Claude ASTOIN :

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°15
- Procès verbal de cadastre n° 8178 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4114 (contenant division de ZE 12 en ZE 41-42)
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Du chef des Consorts ASTOIN :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire associé à MANOSQUE, le 9 août 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2018 Volume 2018p n°6700. (Réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Servitude

Y 83 : acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3506.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°22

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	138	La plaine	27450	204	160	205	27290	Terre	709
Y	136	La plaine	100140	202	199	203	99941	Terre	-732

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°332P établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruit : Madame ASTOIN Renée Simone, retraitée, née le 05 septembre 1945 à MIRABEAU (04) épouse de Monsieur FRISON Michel, retraité, né le 15 mai 1941 à MIRABEAU (04)

NP : Mademoiselle Lise Renée Andrée FRISON, greffière des services judiciaires, née le 12 mai 1953 à MIRABEAU (04) célibataire, sans enfants

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur Frédéric PASCAL, né le 12 mai 1953 à MIRABEAU (04) retraité, sans enfants

Origine de propriété

Du chef de Mme Renée ASTOIN épouse FRISON :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 février 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 février 1980 Volume 3771 n°9
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 janvier 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2001 Volume 2001p n°2793.
- Partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juillet 2015 Volume 2015p n°4257
- Reprise pour ordre, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 septembre 2015 Volume 2015D n°020
- Donation suivant acte reçu par Maître Christophe DEGIOANNI, notaire associé à ORAISON, le 18 décembre 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 janvier 2016 Volume 2016p n°282 (**réserve de l'usufruit réversible au profit de Monsieur Micel Robert Léon FRISON, retraité, époux de Madame Renée ASTOIN,**
du droit de retour, de l'interdiction d'aliéner, de l'interdiction d'hypothéquer).
- Attestation rectificative dressée par Maître Christophe DEGIOANNI, notaire associé à ORAISON, le 2 mars 2016, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 mars 2016 Volume 2016p n°1573.

Du chef de Mademoiselle Lise FRISON :

- Donation suivant acte reçu par Maître Christophe DEGIOANNI, notaire associé à ORAISON, le 18 décembre 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 janvier 2016 Volume 2016p n°282 (**réserve de l'usufruit réversible au profit de Monsieur Micel Robert Léon FRISON, retraité, époux de Madame Renée ASTOIN,**
du droit de retour, de l'interdiction d'aliéner, de l'interdiction d'hypothéquer).
- Attestation rectificative dressée par Maître Christophe DEGIOANNI, notaire associé à ORAISON, le 2 mars 2016, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 mars 2016 Volume 2016p n°1573.

Servitude

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3506.
- Contrat forestier en date à Paris du 8 juin 1957 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 27 octobre 1965 Volume 711 n°36.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°23

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	186	La plaine	276058	206	10628	207	265430	Terre, vigne et lande	-516
ZE	57	Tarrelle	203182	58	9994	59	21278	Terre et sol	253
						60	171910		

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de deux documents d'arpentage n°334F et 333K établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitière :

Madame FERAUD Yvette Rosette, sans profession,

veuve non remariée de Monsieur MARTIN André,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Nu-propriétaire indivis :

Madame MARTIN Monique Hélène, sans profession,
BLANC Joseph

divorcée en premières noces de Monsieur
épouse en secondes noces de Monsieur CAMPY-COMTE Jean-Jacques,

Nu-propriétaire indivis :

Monsieur MARTIN Gilbert Noël Henri, exploitant agricole,

célibataire, résident au lieu-dit de Tardieu

Origine de propriété

Y 186 :

Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juillet 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 septembre 1997 Volume 1997p n°6039

ZE 57 :

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juillet 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 septembre 1997 Volume 1997p n°6039
- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 JUIN 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 JUIN 2007 Volume 2007p n°5050 (contenant division de ZE 8 en ZE 56-57)

Servitude

Y 186 : servitude de canalisation gaz, suivant acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le juin 1994 Volume 1994p n°3507



Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la **RN85**

ETAT PARCELLAIRE - CESSIBILITE COMMUNE DE MALLEMOISSON



GEOFIT
EXPERT

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°03

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1277	Le plan	1083		1083	Emprise totale		Terre	
A	1328	Font de carles	2049	1603	525	1604	1524	Terre	-44
	NC 56	Font de carles	27	1605	27	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1328	
A	1330	Les grillons	768	1597	12	1598	756	Terre	-70
A	1332	Les grillons	770	1599	212	1600	558	Terre	-11
A	1334	La combe	120	1601	57	1602	63	Lande	3

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°507R, 505Z, 506V établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La succession inconnue et non régularisée de Madame HUGUES Alice Gilberte Maria, retraitée, épouse
de Monsieur VIAL André, décédée à DIGNE LES BAINS le 19 février 2023.

Héritiers présumés :

- *Monsieur VIAL André, retraité,* – *veuf de Madame HUGUES Alice,*
- *Madame VIAL Michèle Geneviève Patricia, aide ménagère,* épouse de Monsieur LEYDET Marc,

- *Madame VIAL Florence Gilberte Andrée,* célibataire, d

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1328.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°1605 pour 27 m² (parcelle riveraine A 1328) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 1605 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1328 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Attestation dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 septembre 2012 Volume 2012p n°7337.
- Procès verbal de cadastre en date du 9 août 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 août 2019 Volume 2019p n°6708 (division de A 1334 en A 1601/1602).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Procès verbal de cadastre en date du 9 août 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 août 2019 Volume 2019p n°6712 (division de A 1328 en A 1603/1604).
- Procès verbal de cadastre en date du 9 août 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 août 2019 Volume 2019p n°6707 (division de A 1330 en A 1597/1598 et de A 1332 en A 1599/1600).

Du chef des héritiers présumés : Attestation immobilière dressée par Maître Anne ALLEN-GOUMET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 juillet 2023 déposée au SPF de DIGNE LES BAINS, le 26 juillet 2023, en cours de publication.

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de Mme HUGUES Alice épouse VIAL, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

Locataire déclaré lors de l'enquête

Monsieur LIAUTAUD Jérôme –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°04

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1265	Le plan	2498	1627	716	1628	1782	Sol	-100
A	1263	Le plan	4282	1625	79	1626	4203	Sol	-31

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°517J établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur BAPTISTE Jean Gilbert, retraité,

époux de Madame GHIGONETTO Colette,

Bénéficiaire de l'usufruit réversible :

Madame GHIGONETTO Colette Raymonde, retraitée,

épouse de Monsieur BAPTISTE Jean,

Nu-propriétaire :

Monsieur BAPTISTE Christophe Jean, chauffeur gruttier,
avec Madame Danielle ROBIN, enregistré par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS,

ayant conclu un pacte civil de solidarité

Origine de propriété

Du chef de BAPTISTE Jean :

- Donation suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 1969, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 novembre 1969 Volume 1335 n°10
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 mars 1975, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 mars 1975 Volume 2422 n°25
- Procès verbal de cadastre n° 8187 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3766
- Donation partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 août 2012 Volume 2012p n°6373 (réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer).

Du chef de BAPTISTE Christophe et de GHIGONETTO Colette épouse BAPTISTE :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 août 2012 Volume 2012p n°6373 (réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°05

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1288	Le plan	1675		1675	Emprise totale		Terre	
A	412	Les faisses	3750	1587	33	1589	3180	Pré	-10
				1588	199	1590	338		
A	1353	Les faisses	362	1591	272	1592	90	Terre	331

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°502M établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame SORDELLO Eliane Emma Madeleine, sans profession,

Monsieur LUCHARD Jean

Monsieur FABRE Gérald,

divorcée en premières noces de
veuve en secondes noces non remariée de

Propriétaire indivise :

Madame SORDELLO Josette Aline Marie, professeur,

épouse de Monsieur GIRAUD Daniel,

Origine de propriété

A 1288 :

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 octobre 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1997 Volume 1997p n°7699 (l'usufruit au profit de OLIVIER Jeanne Marie, épouse SORDELLO Roger, s'est éteint par suite de son décès survenu le 25/07/2013)
- Procès verbal de cadastre n° 8204 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3748
- Attestation dressée par Maître MAZAN, notaire à MANOSQUE, le 23 décembre 2013, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 janvier 2014 Volume 2014p n°145

A 412:

Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 octobre 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1997 Volume 1997p n°7699 (l'usufruit au profit de OLIVIER Jeanne Marie, épouse SORDELLO Roger, s'est éteint par suite de son décès survenu le 25/07/2013)

A 1353 :

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 octobre 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1997 Volume 1997p n°7699 (l'usufruit au profit de OLIVIER Jeanne Marie, épouse SORDELLO Roger, s'est éteint par suite de son décès survenu le 25/07/2013)
- Procès verbal de cadastre n°8212 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n°3980.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Servitude

A 412 :

- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 janvier 1975, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 janvier 1975 Volume 2386 n°25
- Acte reçu par Maître DEPIEDS, alors notaire à DIGNE LES BAINS, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 mars 1960 Volume 281 n°47

A 1353 :

Acte reçu par Maître DEPIEDS, alors notaire à DIGNE LES BAINS, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 mars 1960 Volume 281 n°47

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°06

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1535	Le plan	1598	1621	192	1622	1406	Sol	62

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 515T établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès-verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame RUGGERI Johanna Claudia, commerciale,
Monsieur Luc GOMES, enregistré au TI de DIGNE LES

ayant conclu un pacte civil de solidarité avec

Origine de propriété

- Donation partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 2013, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 avril 2013 Volume 2013p n°2537

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Donation de l'usufruit suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 2013, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2013 Volume 2013p n°2789.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°09

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1273	Le plan	1861	1606	1485	1607	376	Terre	-37

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 508L établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur COMTE Daniel Michel Guy, retraité,
Liliane Paulette, employée de bureau,

et son épouse en secondes noces, Madame GRUET

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1995, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 août 1995 Volume 1995p n°4659
- Procès verbal de cadastre n° 8190 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3758 (contenant division de A 277 en A 1273-1274)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°11

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1076	Le moulin	382	1349	174	1350	208	Terre	
B	1074	Le moulin	7082	1347	221	1348	6861	Pré	
	NC 61	Le moulin	4	1352	4	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 1074	
B	1072	Le moulin	3132	1345	334	1346	2798	Lande	
	NC 60	Le moulin	5	1351	5	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 1072	
A	1282	Le plan	2134	1659	1571	1660	563	Terre	
A	1267	Le plan	1920	1657	572	1658	1348	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°519A, 538S établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur JULIEN Bernard Honoré Marcel, exploitant agricole,
Florence,

époux de Madame CORUZZI

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section B n°1072 et 1074.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section B n°1351 pour 5 m² (parcelle riveraine B 1072) et section B n°1352 pour 4 m² (parcelle riveraine B 1074).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles B 1351 et 1352 en vertu du même acte que les parcelles riveraines pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 30 juin 2009 Volume 2009p n°4310 (réserves du droit de retour et de l'interdiction d'aliéner au profit de :

**Madame NEVIERE Léa Adeline, retraitée,
André,**

veuve non remariée de Monsieur JULIEN

Les réserves au profit de Monsieur JULIEN André Marcel,
BAINS le 25 décembre 2014)

se sont éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES

- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n°4808

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Pacte de préférence

Pacte de préférence au profit de :

Madame JULIEN Yvette Andrée, secrétaire,

épouse de Monsieur GUILLEN Patrick,

En vertu d'un acte par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 30 juin 2009 Volume 2009p n°4310

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°12

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	572	Le plan	40		40	Emprise totale		Terre	
A	1284	Le plan	1188	1593	905	1594	283	Terre	-93

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 503H établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur JULIEN Guy Maurice, retraité,

époux de Madame NICOLAS Maryse,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 mars 2004 Volume 2004p n°2243

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°13

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1298	Le plan	2537	1629	1382	1630	1429	Terre	274
A	1411	Le plan	950	1631	58	1632	892	Sol	28

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°527C établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommé SCI THUMIN AND CO, société civile immobilière au capital social de 2000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 828 871 350 (siret : 828 871 350 00017), ayant son siège social : 6 rue Louis Liautaud 04510 MALLEMOISSON

Représentée par son gérant:

Monsieur THUMIN Patrick,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire à MANOSQUE, le 17 novembre 2017, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2017 Volume 2017p n°9128

Hypothèque

Hypothèque conventionnelle , privilège de prêteur de deniers, reçue par Maître MAZAN, notaire à MANOSQUE, le 17 novembre 2017, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2017 Volume 2017 V n°2727.

Servitude

Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 2005, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mars 2005 Volume 2005p n°2403

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°15

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1271	Le plan	1719	1677	811	1678	908	Terre	-31

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°547P établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame CHAUVIN Danièle Paulette Françoise, bibliothécaire,

célibataire,

Propriétaire indivis :

Monsieur CHAUVIN Frédéric Alain Guy Maxime, commercial,

célibataire,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivise

Madame CHAUVIN Sandrine Antoinette Flora Sylvie, employée de mairie,
Jacques,

épouse de Monsieur ROGER

Titulaire de la parcelle cadastrée au lieu-dit "CHABRIERE" commune de MALLEMOISSON, cadastrée au cadastre de DIGNE LES BAINS, le 10 octobre 2005, volume 2005p n°8935

Propriétaire indivis :

Monsieur CHAUVIN Christophe Philippe Frédéric Florian, conseiller en vente,
de solidarité avec Madame Carmen ROUVERAND enregistré au TI de GRASSE

ayant conclu un pacte civil

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître BARON, notaire à CANNES, le 29 juin 2005, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} août 2005 Volume 2005p n°6749 (l'usufruit profitant à Madame CLERGUE Micheline Gina Céline, retraitée, veuve non remariée de Monsieur CHAUVIN Félix, s'est éteint par suite de son décès survenu à CANNES le 19 juillet 2016)
- Attestation rectificative dressée par Maître BARON, notaire à CANNES, le 10 octobre 2005, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 2005 Volume 2005p n°8935

Locataire déclaré lors de l'enquête

La société GAEC DE CHABRIERE – chemin de chabrière 04510 MALLEMOISSON

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°16

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1286	Le plan	2362	1681	2003	1682	359	Terre	-16

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°549F établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur MAUGERI Learco Mario, retraité, né le 20/01/1940 à CATTOLICA (Italie) et son épouse, Madame COMPAGNON Paulette Jeanne, sans profession,

Origine de propriété

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 16 août 1968, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 septembre 1968 Volume 1116 n°8

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Procès verbal de cadastre n° 8197 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000
Volume 2000p n°3740 (contenant division de A 287 en A 1286-1287)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°17

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1257	Le plan	180	1720	4	1722	130	terre	25
				1721	46				
A	1249	Le plan	1213	1723	366	1724	847	Terre	
A	1245	Le plan	509		509	Emprise totale		Terre	
A	296	Le plan	2400	1575	760	1576	1640	Lande	-139
A	1247	Le plan	4755	1579	2934	1580	1821	Terre	75
A	896	Le plan	19625	1577	217	1578	19408	Lande	-115
A	1251	Le plan	1095		1095	Emprise totale		Terre	
A	1310	Font de carles	3491	1582	484	1583	2623	Terre	11
				1581	384				
A	1312	Font de carles	156	1585	29	1586	112	Terre	-21
				1584	15				

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°500W, 501S,563U,564P établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée PROMOTION MEDITERRANEE dite PROMEDIT, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital social de 173 947,22 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 338 234 800 (siret : 338 234 800 00039), ayant son siège social 13 boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS
Représentée par son gérant :
Monsieur PICO Serge, époux de Madame Patricia COURBEY,

Origine de propriété

A 1257 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 1113 en A 1257-1258)

A 1249 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 298 en A 1249-1250)

A 1245 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 295 en A 1245-1246)

A 296, A 896 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis

A 1247 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 294 en A 1247-1248)

A 1251 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 898 en A 1251-1252)

A 1310, A 1312 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 578 en A 1310-1311 et de A 577 en A 1312-1313)

Locataire déclaré lors de l'enquête

La société GAEC DE CHABRIERE – chemin de chabrière 04510 MALLEMOISSON

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°18

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1275	Le plan	954	1633	352	1634	602	Terre	-35

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°528Y établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur COMTE Jean-Paul Henri Aimé, exploitant agricole,
BUZZONI Jeannine

divorcé non remarié de Madame

Propriétaire indivis :

Monsieur COMTE Daniel Michel Guy, boucher,
TACHOT Rose-Marie
GRUET Liliane,

divorcé en premières noces de Madame DEMONGE-
époux en secondes noces de Madame

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivis :

Monsieur COMTE Bernard Francis Claude, exploitant agricole,

célibataire,

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître SORRET, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 septembre 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 octobre 2001 Volume 2001p n°7876

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°19

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1259	Le plan	3140	1648	2450	1649	690	Pré	
A	895	Le plan	5094	1646	7	1647	5087	Pré	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°534J établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Emphytéote :

La société dénommée BATI BLEONE, société civile immobilière, inscrite au répertoire SIREN sous le n° 851 143 099 (SIRET 851 143 099 00014), au capital social de 1000 euros, ayant son siège social : 5B rue des Lagères 26140 ANNEYRON.

Représentée par son gérant :

Monsieur Laurent Joseph Bernard Emile GOGDET, dirigeant,

époux de Madame Jannick SENECLAUZE,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire bailleur :

La société dénommée TERRA BLEONE, société civile immobilière, inscrite au répertoire SIREN sous le n° 848 534 160 (SIRET : 848 534 160 00017), au capital social de 1000 euros , ayant son siège 5B rue des Lagères 26140 ANNEYRON.

Représentée par son gérant :

Monsieur Laurent Joseph Bernard Emile GOGDET, dirigeant,

époux de Madame Jannick SENECLAUZE,

Origine de propriété

Du chef de la SCI TERRA BLEONE :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître Balcet, notaire à Digne les Bains, le 4 avril 2019, publié au service de la publicité foncière de Digne les Bains, le 29 avril 2019 Volume 2019p n°3378
- Bail emphytéotique dressé par Maître Balcet, notaire à Digne les Bains, le 19 septembre 2019, publié au service de la publicité foncière de Digne les Bains, le 25 septembre 2019 Volume 2019p n°7888
- Procès verbal de cadastre en date du 12 novembre 2019, publié au service de la publicité foncière de Digne les Bains, le 12 novembre 2019 Volume 2019p n°9317

Du chef de la SCI Bati Bleone

- Bail emphytéotique dressé par Maître Balcet, notaire à Digne les Bains, le 19 septembre 2019, publié au service de la publicité foncière de Digne les Bains, le 25 septembre 2019 Volume 2019p n°7888
- Procès verbal de cadastre en date du 12 novembre 2019, publié au service de la publicité foncière de Digne les Bains, le 12 novembre 2019 Volume 2019p n°9317

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Hypothèque

Du chef de la SCI TERRA BLEONE :

- Hypothèque conventionnelle reçue par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 avril 2019, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 avril 2019 Volume 2019V n°994
- Privilège de prêteur de deniers reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 avril 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 avril 2019 Volume 2019V n°995.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°20

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1261	Le plan	1331	1689	199	1690	1132	Sol	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 551J établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame CASELLI Chantal Marie Aimée, auxiliaire spécialisée vétérinaire,
TESTON Eric,

épouse de Monsieur

Propriétaire indivise :

Madame CASELLI Noëlle Marie-Jeanne, attachée administrative,
de Monsieur Fabrice MAURY suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS
Marie DUPAS,

divorcée en premières noces
épouse en secondes noces de Monsieur Jean-

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivise :

Madame CASELLI Sylvie Line Léonie, hôtesse d'accueil,

célibataire,

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1989, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 décembre 1989 Volume 7119 n°21
- Procès verbal de cadastre n° 8186 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3761
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 17 mai 2006, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 juin 2006 Volume 2006p n°5679
- Reprise pour ordre du 20 juillet 2006, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2006 Volume 2006D n°10531
- Procès verbal de cadastre en date du 20 février 2020, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 février 2020 Volume 2020p n° 1576 (division de A 1261 en A 1689/1690).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°21

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1269	Le plan	1241	1708	406	1709	835	Terre et sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Philippe Fabien Marcel, technicien du bâtiment,
DAOUDAL,

époux de Madame Bénédicte

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Jean-Pierre Gilbert, réceptionniste,

époux de Madame Sabine MERZOUG,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivis :
Monsieur GIRAUD Serge Marcel, employé,
Nathalie BONKOWSKI enregistré au TI de DRAGUIGNAN
ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame

Propriétaire indivis :
Monsieur GIRAUD Marc Claude, éducateur,
époux de Madame CUZILLO Caterina,

Propriétaire indivis :
Monsieur GIRAUD Christian Philippe, salarié,
célibataire,

Propriétaire indivise :
Madame GIRAUD Patricia Viviane Line, aide soignante,
Francis
divorcée non remariée de Monsieur JURAMY

Propriétaire indivis :
Monsieur GIRAUD Daniel Claude Pierre, enseignant,
époux de Madame SORDELLO Josette,

Propriétaire indivise :
Madame GIRAUD Marinette Josiane Elise, retraitée,
célibataire,

Propriétaire indivis :
Monsieur GIRAUD Roland Gérard Elie, retraité,
HEMBERGER Martine
divorcé en premières noces de Madame
époux en secondes noces de Madame Gabrielle COTTIN,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 novembre 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 janvier 1996 Volume 1996p n°64
- Procès verbal de cadastre n° 8192 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3755 (contenant division de A 615 en A 1269-1270)
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mai 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 juillet 2001 Volume 2001p n°5137 (l'usufruit au profit de Madame CASELLI Elide, veuve GIRAUD, s'est éteint par suite de son décès survenu à le 9 juin 2017)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°22

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1253	Le plan	1161	1617	1158	1618	3	Sol	
A	1255	Le plan	4032	1612	1240	1613	2008	Sol	
						1614	784		
A	1308	Les faisses	2444	1615	1243	1616	1201	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée MARL'HENE, société civile immobilière, au capital social de 1500 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 429 658 081 (siret 429 658 081 00014), ayant son siège social : chez Mme FRONTEDDU –

Représentée par ses associées :

1/ Madame BERTANOLIO Marie-Hélène,

épouse de Monsieur FRONTEDDU Jean-Pierre,

2/ Madame GALLEGRO Marlène,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011p n°5370

Servitude

Acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011p n°5370

Hypothèque

- Hypothèque conventionnelle reçue par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011V n°1652
- Privilège de prêteur de deniers reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011p n°1653

Locataire déclaré lors de l'enquête

Parcelles B 1308 et 1253 : La société SARL AZUR AUTO – RN 85 – La Cornerie 04510 MALLEMOISSON

Parcelle B 1255 : La société PACA PROTECTION – chez Monsieur COSSU Serge –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°23

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1314	Les faisses	38545	1643	11017	1644	27528	Pré	
	NC 50	Les faisses	173	1645	173	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1314	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°533N établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée LES GRILLONS, société en nom collectif, au capital social de 138 684 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 341 623 254 (siret : 341 623 254 00024), ayant son siège social : les faisses 04510 MALLEMOISSON

Représentée par son gérant :

La société dénomme LME TROUCHE HOLDING, société anonyme, inscrite au répertoire siren sous le n° 007 250 053, ayant son siège social : quartier st christophe – BP 9 – 04000 DIGNE LES BAINS

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1314.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°1645 pour 173 m² (parcelle riveraine A 1314).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 1645 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1314 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 mars 1987, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 1987 Volume 6266 n°18

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°24

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1344	Font de carles	2292	1683	277	1686	1676	Terre	
				1684	164				
				1685	175				
A	1347	Font de carles	98	1687	83	1688	15	sol	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°550N établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur BANON Claude Daniel Lucien, retraité,
de corps,

époux de Madame GILLY Jeannette dont il est séparé

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 9 juillet 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 juillet 2014 Volume 2014p n°4682

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°25

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1355	Font de carles	3577	1712	708	1714	2431	Terre	
				1711	389				
				1713	49				
	NC 53a	Font de carles	38	1715	38	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1355	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent du document d'arpentage n°559Z établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès-verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame GIBERT Georgette Césarine Judith, retraitée, née le 14 décembre 1906 à GOURDON (11) veuve non remariée de Monsieur BILLARD Yves,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Jean Henri Paul, retraité,

époux de Madame HUREAUD Martine,

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Marius Lucien Joseph, retraité,
suivant jugement du TGI de NICE

divorcé non remarié de Madame CAVAGLIA Arlette

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Henri Auguste Marius, retraité,

époux de Madame Françoise DELNEUFCOURT,

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Maurice Georges Clément, employé,
suivant ordonnance du TGI de NICE

séparé de corps de Madame Nicole ORNETTI

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1355.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°1715 pour 38 m² (parcelle riveraine A 1355) .

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 1715 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1355 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Attestation dressée par Maître BESSE, notaire à NICE, le 29 janvier 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 2007 Volume 2007p n°1488
- Attestation rectificative dressée par Maître FABIANI, notaire à NICE, le 12 mars 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 2007 Volume 2007p n°2440

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°26

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	716	Le moulin	344		344	Emprise totale		Terre	
A	707	Les faisses	562	1639	372	1640	190	Sol	
	NC 52	Le moulin	39	1641	39	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 707	
A	1300	Les faisses	223		223	Emprise totale		Pré	
B	1212	Les paluds	289		289	Emprise totale		Terre	
B	1131	Les paluds	339	1342	33	1343	306	Sol	
	NC 59	Les paluds	17	1344	17	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 1131	
A	1517	Les faisses	780		780	Emprise totale		Sol	
	NC 51	Les faisses	136	1642	136	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1517	
A	1302	Font de carles	325		325	Emprise totale		Terre	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

	NC 53b	Font de carles	20	1650	20	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1302	
A	1304	Font de carles	174		174	Emprise totale		Terre	
	NC 54b	Font de carles	25	1651	25	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1304	
A	1318	Les grillons	1589	1610	34	1611	1555	Terre	
B	238	Les paluds	540		540	Emprise totale		Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°531X, 532T, 535E, établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Commune de MALLEMOISSON
Inscrite au répertoire siren sous le n° 210 401 105 00015
Domiciliée : Hôtel de ville 04510 MALLEMOISSON

Origine de propriété

B 716 :
- Antérieure à 1956

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acte reçu par le Préfet des AHP en date du 14 mars 1974, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 mars 1974 Volume 2202 n°14

A 707, A 1517 et les non cadastrés y affectés:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section A n°707 et 1517.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°1641 pour 39 m² (parcelle riveraine A 707) et section A n° 1642 pour 136 m² (parcelle riveraine A 1517).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles A 1641 et 1642 en vertu du même acte que les parcelles riveraines A 707 et 1517 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés.

Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 février 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 mars 2012 Volume 2012p n°2150

A 1300 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 décembre 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 10 janvier et 7 et 23 février 1989 Volume 6841 n°12
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 23 février 1989, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 février 1989 Volume 6841 n°12 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8221 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n°3869

B 1212 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 avril 2009 Volume 2009p n°2363

B 1131 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section B n°1131.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section B n°1344 pour 17 m² (parcelle riveraine B 1131) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle B 1344 en vertu du même acte que la parcelle riveraine B 1131 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 mars 2001, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 avril 2001 Volume 2001p n°2534

A 1302 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1302.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°1650 pour 20 m² (parcelle riveraine A 1302) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 1650 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1302 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Ordonnance d'expropriation rendue par le TGI de DIGNE LES BAINS le 9 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 16 mars et 23 mai 1990 Volume 1990p n°1812
- Attestation rectificative du 18 mai 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 1990 Volume 1990p n°1812 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8221 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n° 3869 (contenant division de A 884 en A 1302-1303)

A 1304 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1304.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n° 1651 pour 25 m² (parcelle riveraine A 1304) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 1651 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A1304 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Ordonnance d'expropriation rendue par le TGI de DIGNE LES BAINS le 9 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 16 mars et 23 mai 1990 Volume 1990p n°1813
- Procès verbal de cadastre n° 8221 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n° 3869 (contenant division de A 886 en A 1304-1305)

A 1318 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2007 Volume 2007 n°990
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 16 février 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 février 2007 Volume 2007p n°1716

B 238 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAUBE, notaire à MARSEILLE, le 20 décembre 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 janvier 2008 Volume 2008p n°552
- Attestation rectificative dressée par Maître MAUBE, notaire à MARSEILLE, le 12 février 2008, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 mars 2008 Volume 2008p n°2118

Servitude

B 1131 :

Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 9 juin 1984, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1984 Volume 5308 n°3

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°27

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1320	Font de carles	3290		3290	Emprise totale		Terre	
	NC 54a	Font de carles	40	1710	40	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1320	

Propriétaires

Inscrits à la matrice cadastrale :

BEAUDUN Marcel (pas de date de naissance)
Par ATIAM – SAV Wolkanaer 06105 NICE cedex 2

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur BEAUDUN Marcel Clément,
MISKA Décédé à DIGNE LES BAINS le 31 mars 1983

époux de Madame

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1320.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°1710 pour 40 m² (parcelle riveraine A 1320) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 1710 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1320 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Antérieure à 1956

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de M.BEAUDUN Marcel, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°28

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1518	Les faisses	4028	1635	1056	1636	2972	Sol	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°529U établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Au fichier immobilier : Communauté de Communes des Duyes et Bléone, inscrite au répertoire siren sous le n° 240 400 408

Inclue depuis le 01/01/207 dans la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, inscrite au répertoire siren sous le n° 200 067 437

(siret : 200 067 437 00018), ayant son siège : 4 rue Klein 04000 DIGNE LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Du chef de la CCDB :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 octobre 2008, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 novembre 2008 Volume 2008p n°8599
- Acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 février 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 mars 2012 Volume 2012p n°2150 (contenant division de A 1349 en A 1517-1518)

Locataire déclaré lors de l'enquête

La société SARL « MAISON DES PRODUITS DU PAYS DIGNOIS » - RN 85 – La Cornerie 04510 MALLEMOISSON

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°29

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	705	Les faisses	3513	1698	1199	1699	812	Terre / sol	
						1700	1502		
A	708	Les faisses	580	1701	187	1702	393	vigne	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur DARRIOULAT André Louis,
de Madame CANO Rémédios, Décédé à AIGLUN (04) le 15 janvier 2017

veuf non remarié

Propriétaire indivis :

Madame DARRIOULAT Corinne Isabelle Ernestine,

épouse de Monsieur TONELLI Richard,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Du chef de DARRIOULAT André :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 juillet 1977, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 septembre 1977 Volume 3039 n°7
- Attestation dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juin 2002, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 juillet 2002 Volume 2002p n°5094

Du chef de DARRIOULAT Corinne :

- Attestation dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juin 2002, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 juillet 2002 Volume 2002p n°5094

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de M.DARRIOULAT André, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°30

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1326	Les faisses	2195	1673	253	1675	1666	pré	
				1674	141	1676	135		
A	1324	Les faisses	3735	1669	447	1671	3050	Terre	
				1670	177	1672	61		
A	1322	Les faisses	2613	1667	711	1668	1902	Lande	
A	409	Font de carles	7840	1665	524	1666	7316	Pré	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°546U établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur FERAUD Jean-Paul Henri Patrick, retraité,

célibataire,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivise :

Madame FERAUD Marie-Hélène Geneviève Patricia, graphothérapeute,
MALAISE Philippe,

épouse de Monsieur

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 novembre 2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 janvier 2004 Volume 2004p n°685 (réserve de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner. Réserves éteintes par suite des décès des donateurs : FERAUD Roger Abdon Georges, survenu le 10/02/2014 à DIGNE LES BAINS et de GUIGOU Reine Blanche, survenu le 28 février 2010 à DIGNE LES BAINS)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°31

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1316	Font de carles	2816		2816	Emprise totale		Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur LAPIERRE Jean-Paul André François, retraité,

époux de Madame LAUGIER Nelly,

Propriétaire indivis :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur LAPIERRE Christian Claude Noël Alexis Félix, magasinier, célibataire, Décédé à CERESTE (04) le 6 novembre 2003

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Héritiers présumés :

Monsieur LAPIERRE Jean-Paul André François, retraité,

époux de Madame LAUGIER Nelly,

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître GRENIER, notaire à PERTUIS le 28 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 juin 2001 Volume 2001p n°4335

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de Monsieur Christian LAPIERRE, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°32

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1357	Font de carles	2040		2040	Emprise totale		Terre	
B	250	Les paluds	1624	1353	32	1354	1592	Terre	
	NC 58	Les paluds	18	1355	18	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 250	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur GIBERT Henri Auguste Marius, retraité,

époux de Madame DELNEUFCOURT Françoise,

Origine de propriété

A 1357 :

- Attestation dressée par Maître HONNORAT, alors notaire à ST ANDRE LES ALPES, le 27 octobre 1998, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 janvier 1999 Volume 1999p n°46
- Procès verbal de cadastre n° 8219 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n°3987 (contenant division de A 367 en A 1357-1358)
- Attestation dressée par Maître BESSE, notaire à NICE, le 29 janvier 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 2007 Volume 2007p n°1488
- Attestation rectificative dressée par Maître FABIANI, notaire à NICE, le 12 mars 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 2007 Volume 2007p n°2440
- Partage suivant acte reçu par Maître BESSE, notaire à NICE, le 5 décembre 2008, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 2009 Volume 2009p n°494

B 250 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section B n°250.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section B n°1355 pour 18 m² (parcelle riveraine B 250) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle B 1355 en vertu du même acte que la parcelle riveraine B 250 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Attestation dressée par Maître HONNORAT, alors notaire à ST ANDRE LES ALPES, le 27 octobre 1998, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 janvier 1999 Volume 1999p n°46
- Attestation dressée par Maître BESSE, notaire à NICE, le 29 janvier 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 2007 Volume 2007p n°1488
- Attestation rectificative dressée par Maître FABIANI, notaire à NICE, le 12 mars 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 2007 Volume 2007p n°2440

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Partage suivant acte reçu par Maître BESSE, notaire à NICE, le 5 décembre 2008, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 2009 Volume 2009p n°494

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°33

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1336	Font de carles	1225	1652	855	1653	370	Terre	
A	1338	La combe	1917	1637	268	1638	1837	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de deux documents d'arpentage n°536A et 530B établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur LIAUTAUD Paul Casimir Louis, retraité, épouse de Madame SAUVAT Francine, décédé à DIGNE LES BAINS, le 11 mars 2020.

Madame SAUVAT Francine Carmen Albertine, retraitée,
Paul,

veuve non remariée de Monsieur LIAUTAUD

Origine de propriété

A 1336 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 mai 1989, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 mai 1989 Volume 6947 n°13
- Procès verbal de cadastre n° 8216 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n° 3976 (contenant division de A 360 en A 1336-1337)

A 1338 :

Du chef de LIAUTAUD Paul :

- Donation suivant acte reçu par Maître DEPIEDS, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 février 1969, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 mars 1969 Volume 1213 n°2
- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 janvier 1997, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 10 mars et 28 avril 1998 Volume 1998p n°1883
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 21 avril 1998, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 avril 1998 Volume 1998p n°3096
- Procès verbal de cadastre n° 8216 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n° 3976 (contenant division de A 314 en A 1138-1339)

Du chef de SAUVAT Francine :

- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 janvier 1997, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 10 mars et 28 avril 1998 Volume 1998p n°1883
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 21 avril 1998, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 avril 1998 Volume 1998p n°3096
- Procès verbal de cadastre n° 8216 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n° 3976 (contenant division de A 314 en A 1138-1339)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de Monsieur Paul LIAUTAUD, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

Bail

- Bail rural à long terme reçu par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 août 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 2 septembre et 7 octobre 1994 Volume 1994p n°5662
- Attestation rectificative dressée par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 octobre 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 octobre 1994 Volume 1994p n°5662 bis
- Avenant à bail rural à long terme reçu par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 16 septembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 septembre et 17 novembre 1994 Volume 1994p n°6369
- Attestation rectificative dressée par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 9 novembre 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 novembre 1994 Volume 1994p n°6369 bis

Au profit de :

Monsieur LIAUTAUD Jérôme Paul Francis, exploitant agricole,

célibataire,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°34

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1351	Les faisses	659	1694	355	1695	304	Terre	
B	1082	Les paluds	2797	1388	169	1389	2628	Terre	
A	415	Les faisses	3095	1691	182	1692	2550	vigne	
						1693	363		

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°522E, 544C, 552E établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame DONNEAUD Chantal, avocate,
du TGI de DIGNE LES BAINS

divorcée non remariée de Monsieur RICHAUD Michel suivant jugement

Origine de propriété

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 31 juillet 2009 Volume 2009p n°5106
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 septembre 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 septembre 2009 Volume 2009p n°6143

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°35

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	675	Les faisses	2380	1595	282	1596	2098	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur PARADISO Michel, retraité,

époux de Madame BROCK Josiane,

Origine de propriété

- Partage supplétif d'attestation suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 août 1999 Volume 1999p n°6071
- Correction de formalité, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 2017 Volume 2017D n°13263

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°36

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	834	Le moulin	26		26	Emprise totale		Pré	
B	835	Le moulin	5152	1360	402	1361	4750	Pré	
A	1342	La combe	2511	1654	1061	1655	1450	Terre	
	NC 57	Le moulin	26	1656	26	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1342	
B	201	Le moulin	2588	1356	11	1357	2577	Pré	
B	718	Le moulin	1063	1358	684	1359	379	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°537W, établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur MILLARD Jean Albert, retraité,

divorcé non remarié de Madame LAESER Monique

Origine de propriété

B 834, B 835 :

Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 décembre 1992, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 janvier 1993 Volume 1993p n°531

A 1342 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1342.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°1656 pour 26 m² (parcelle riveraine A 1342).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 1656 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1342 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 décembre 1992, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 janvier 1993 Volume 1993p n°531
- Procès verbal de cadastre n° 8205 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 200p n°3982 (contenant division de A 315 en A 1342-1343)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

B 201, B 718 :

Echange acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 août 1993, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 1993 Volume 1993p n° 6091

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°37

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1340	Les grillons	1944	1608	501	Jardin / sol	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°509G établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur MOUTTE Serge Eugène Casimir, retraité,
Lucienne, retraitée,

et son épouse, Madame MATHIEU Annie Roseline

Origine de propriété

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 21 avril 1977, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 6 mai 1977 Volume 2955 n°5
- Procès verbal de cadastre n° 8206 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n°3973 (contenant division de A 425 en A 1340-1341)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°39

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1211	Les paluds	141		141	Emprise totale		Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur TESTON Eric Oswald Frédéric, agent technique,

époux de Madame CASELLI Chantal,

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 4 décembre 2015, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 mai 2016 Volume 2016p n°3202
- Attestation dressée par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 23 décembre 2016, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 janvier 2017 Volume 2017p n°701
-

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°40

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	675	Les paluds	641	1378	410	1379	231	Vigne	
B	1094	Les paluds	447	1380	294	1381	153	Sol	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°541R établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur CAPARROS Salvador, gérant de société, né le 29 août 1965 à CARBONERAS (Espagne) et son épouse, Madame DUPONT Anne-Marie Gisèle, infirmière,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 15 septembre 2010, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 octobre 2010 Volume 2010p n°6723

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°41

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	242	Les paluds	1195	1364	1188	1365	7	Lande	
B	240	Les paluds	2160	1362	1651	1363	509	Terre/ sol	
B	241	Les paluds	194		194	Emprise totale		Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitière :

Madame NEVIERE Lucienne Henriette Victoire, retraitée,
FAUDON Joseph,

veuve non remariée de Monsieur

Nu-propriétaire :

Monsieur FAUDON Rolland Auguste Joseph, chauffeur,
Madame GIRAUD Marcelle suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS
Huguette,

divorcé en premières noces de
époux en secondes noces de Madame CORNET

Origine de propriété

B 242 :

Du chef de NEVIERE Lucienne

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 août 1987, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 octobre 1987 Volume 6412 n°11
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2006, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 23 mars 2006 Volume 2006p n°2810 (réserves de l'usufruit réversible, du droit de retour. Réserves au profit de FAUDON Joseph Marie éteintes par suite de son décès survenu à MARSEILLE le 13 octobre 2007)
- Procès verbal de cadastre en date du 9 septembre 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 septembre 2019 Volume 2019p n°7414 (division de B 240 en B 1362/1363 et de B 242 en B 1364/1365).

Du chef de FAUDON Rolland :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2006, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 23 mars 2006 Volume 2006p n°2810 (réserves de l'usufruit réversible, du droit de retour. Réserves au profit de FAUDON Joseph Marie éteintes par suite de son décès survenu à MARSEILLE le 13 octobre 2007)
- Procès verbal de cadastre en date du 9 septembre 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 septembre 2019 Volume 2019p n°7414 (division de B 240 en B 1362/1363 et de B 242 en B 1364/1365).

B 240, B 241 :

Du chef de NEVIERE Lucienne

- Donation suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 mai 1969, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 août 1969 Volume 1289 n°11
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2006, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 23 mars 2006 Volume 2006p n°2810 (réserves de l'usufruit réversible, du droit de retour. Réserves au profit de FAUDON Joseph Marie éteintes par suite de son décès survenu à MARSEILLE le 13 octobre 2007)
- Procès verbal de cadastre en date du 9 septembre 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 septembre 2019 Volume 2019p n°7414 (division de B 240 en B 1362/1363 et de B 242 en B 1364/1365).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de FAUDON Rolland :

Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2006, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 23 mars 2006 Volume 2006p n°2810 (réserves de l'usufruit réversible, du droit de retour. Réserves au profit de FAUDON Joseph Marie né le 02/02/1925, éteintes par suite de son décès survenu à MARSEILLE le 13 octobre 2007)

- Procès verbal de cadastre en date du 9 septembre 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 septembre 2019 Volume 2019p n°7414 (division de B 240 en B 1362/1363 et de B 242 en B 1364/1365).

Pacte de préférence

Pacte de préférence au profit de :

1/ Madame FAUDON Françoise Marthe Emma, secrétaire médicale,
M. COMBA Jean-Luc suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS
suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS

divorcée en premières noces de
divorcée en secondes noces de SIMON Jean-Marie
épouse en troisièmes noces de M.HAMONIC Thierry,

2/ Monsieur FAUDON Jean-Pierre Henri, retraité,

époux de Mme CONIL Roselyne,

En vertu de l'acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2006, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 23 mars 2006 Volume 2006p n°2810

Locataire déclaré lors de l'enquête

Monsieur SMARA – 04510 MALLEMOISSON

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°42

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1088	Les paluds	1011	1366	162	1367	849	terre	
B	833	Le moulin	1522	1386	164	1387	1358	Terre	
B	829	Le moulin	2400	1384	345	1385	2055	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°543G établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur COMTE Rolland Ernest Augustin, exploitant agricole,

célibataire,

Origine de propriété

Parcelle B 1088 :

Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 avril 1996, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 juin 1996 Volume 1996p n°3784 (réserves d'usufruit, droit de retour, interdiction de vendre, aliéner, hypothéquer au profit de COMTE Augustin Eugène Joseph, et de son épouse, PEYTRAL Albertine Yvonne Joséphine, Réserves éteintes par suite de leurs décès survenus, pour Monsieur le 26/03/2016 à AIGLUN (04) et pour Madame le 25/09/2000 à DIGNE LES BAINS)

Parcelles B 833-829 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître Christophe DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 11 juillet 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2018 Volume 2018p n°5474.

Pacte de préférence

Parcelle B 1088 : Pacte de préférence au profit de :

1/ Monsieur COMTE Albert Paul Antoine, retraité,

époux de Madame REBOUL Suzanne,

2/ Madame COMTE Roseline Thérèse Lucienne, retraitée,
Roger,

divorcée non remariée de Monsieur SIMARD

En vertu de l'acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 avril 1996, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 juin 1996 Volume 1996p n°3784

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Parcelles B 833-829 : Pacte de préférence au profit de :

La SAFER PACA – route de la Durance 04100 MANOSQUE.

En vertu de l'acte reçu par Maître Christophe DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 11 juillet 2018, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2018 Volume 2018p n°5474

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°43

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1096	Les paluds	743	1368	193	1369	550	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur PEGOLOTTI Yves Séraphin, chauffeur,

divorcé en premières et secondes noces de

Madame Marie-Claire THELENE suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS

époux en troisièmes noces

de Madame CARDINALE Pierrette,

Origine de propriété

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 1987, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 septembre 1987 Volume 6398 n°9 (réserve de l'usufruit, droit de retour, interdiction de vendre, aliéner hypothéquer au profit de PEGLOTTI Bruno Danilo Maria et son épouse TURREL Baptistine Agathe Rose, Réserves éteintes au profit des donateurs, par suite de leur décès survenus : pour Monsieur le 05/02/1989 et pour Madame le 30/11/1989 à DIGNE LES BAINS)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 août 1993, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 1993 Volume 1993p n°6091 (contenant division de B 275 en B 1007-1008)
- Procès verbal de cadastre n° 8227 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n°3875 (contenant division de B 1007 en B 1096-1097)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°44

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1092	Les paluds	638	1372	404	1373	429	Lande	195
B	1090	Les paluds	4944	1370	202	1371	4742	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitière :

Madame NEVIERE Lucienne Henriette Victoire, retraitée,
FAUDON Joseph,

veuve non remariée de Monsieur

Nu-propriétaire indivis :

Monsieur FAUDON Rolland Auguste Joseph, chauffeur,
Madame GIRAUD Marcelle suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS
Huguette,

divorcé en premières noces de
époux en secondes noces de Madame CORNET

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Nu-propriétaire indivis :

Madame FAUDON Françoise Marthe Emma, secrétaire médicale,
de Monsieur COMBA Jean-Luc suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS
Marie suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS

divorcée en premières noces
divorcée en secondes noces de SIMON Jean-
épouse en troisièmes noces de Monsieur HAMONIC Thierry,

Nu-propriétaire indivis :

Monsieur FAUDON Jean-Pierre Henri, retraité,

époux de Madame CONIL Roselyne,

Origine de propriété

Du chef de NEVIERE Lucienne :

- Echange acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 août 1993, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 1993 Volume 1993p n°6091
- Procès verbal de cadastre n° 8226 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n°3874
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2006, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 23 mars 2006 Volume 2006p n°2810 (réserves de l'usufruit réversible, du droit de retour. Réserves au profit de FAUDON Joseph Marie éteintes par suite de son décès survenu à MARSEILLE le 13 octobre 2007)

Du chef des Consorts FAUDON :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2006, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 23 mars 2006 Volume 2006p n°2810 (réserves de l'usufruit réversible, du droit de retour. Réserves au profit de FAUDON Joseph Marie éteintes par suite de son décès survenu à MARSEILLE le 13 octobre 2007)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Locataire déclaré lors de l'enquête

Parcelle B 1090/ Monsieur COMTE Rolland –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°46

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1084	Le moulin	318		318	Emprise totale		Lande	
B	712	Le moulin	1022		1022	Emprise totale		Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur SMARA Eric Frédéric, conducteur d'engins,

célibataire,

Propriétaire indivis :

Madame ANGLAIS Catherine Marie Thérèse, salariée,

célibataire,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

B 1084 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 février 1998, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 mars 1998 Volume 1998p n°2072
- Procès verbal de cadastre n° 8229 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n°3877

B 712 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 février 1998, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 mars 1998 Volume 1998p n°2072

Hypothèque

Hypothèque conventionnelle reçue par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 décembre 2002, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 15 janvier 2003 Volume 2003V n°61

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°47

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	720	Le moulin	795	1374	43	1375	752	terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur RESENTERRA Bruno, retraité,

veuf non remarié de Madame PLAUCHU Nicole,

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 juin 2008, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 juillet 2008 Volume 2008p n°5624
- Attestation rectificative dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 septembre 2008, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 septembre 2008 Volume 2008p n°7100
- Partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 juin 2008, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 juillet 2008 Volume 2008p n°5626

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Reprise pour ordre du 13 juin 2008, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 septembre 2008 Volume 2008D n°11380
- Reprise pour ordre du 13 juin 2008, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 novembre 2008 Volume 2008D n°13325
- Acte rectificatif reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 novembre 2008, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 novembre 2008 Volume 2008p n°8330

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°48

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	713	Le moulin	45		45		Emprise totale	Terre	
B	714	Le moulin	375		375		Emprise totale	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur DELAYE Julien Marc Paul, retraité,
par Monsieur DELAYE Philippe,
d'Instance de DIGNE LES BAINS (04)

veuf non remarié de Madame ALPHONSE Anie, représenté
en sa qualité de tuteur suivant jugement du Tribunal

Propriétaire indivis :

Monsieur DELAYE Philippe Denis Pierre, directeur financier,
Roseline,

époux de Madame CHAPEL

Origine de propriété

Du chef de DELAYE Julien :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 mai 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1990 Volume 1990p n°3684
- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 décembre 1993, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 13 janvier et 3 mars 1994 Volume 1994p n°262
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 mars 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 mars 1994 Volume 1994p n°262 bis
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n°611 (réserves de l'usufruit, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

Du chef de DELAYE Philippe :

- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 décembre 1993, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 13 janvier et 3 mars 1994 Volume 1994p n°262
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 mars 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 mars 1994 Volume 1994p n°262 bis
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n°611 (réserves de l'usufruit, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)

ETAT PARCELLAIRE N°49

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	831	Le moulin	1138	1382	661	1383	697	Terre	
B	827	Le moulin	816		816	Emprise totale		Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 542L établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur DELAYE Julien Marc Paul, retraité,
par Monsieur DELAYE Philippe,
d'Instance de DIGNE LES BAINS (04)

veuf non remarié de Madame ALPHONSE Anie, représenté
en sa qualité de tuteur suivant jugement du Tribunal

Nu-propriétaire :

La société dénommée SCI LE MOULIN, société civile, au capital social de 106714,31 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 400 076 865 (SIRET : 400 076 865 00015), ayant son siège social : quartier du moulin 04510 AIGLUN
Représentée par son gérant :

Monsieur DELAYE Philippe Denis Pierre,

époux de CHAPEL Roseline,

Origine de propriété

B 831 :

Du chef de DELAYE Julien :

- Echange acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 1986, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 juin 1986 Volume 6045 n°19
- Apport constitutif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 (réserve de l'usufruit)
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} mars 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 bis.
- Procès verbal de cadastre en date du 20 février 2020, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 février 2020 Volume 2020p n° 1583 (division de B 831 en B 1382/1383).

Du chef de la SCI LE MOULIN :

- Apport constitutif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 (réserve de l'usufruit)
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} mars 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 bis.
- Procès verbal de cadastre en date du 20 février 2020, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 février 2020 Volume 2020p n° 1583 (division de B 831 en B 1382/1383).

B 827 :

Du chef de DELAYE Julien :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 septembre 1973, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 1973 Volume 2092 n°5
- Apport constitutif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 (réserve de l'usufruit)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} mars 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES AINS, le 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 bis.

Du chef de la SCI LE MOULIN :

- Apport constitutif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 (réserve de l'usufruit)
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} mars 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES AINS, le 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 bis.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°51 TRANSFERT DE GESTION

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
	NC 48		158		158		Emprise totale	Chemin communal	
	NC 49		55		55		Emprise totale	Chemin communal	
	NC 55		359		359		Emprise totale	Chemin communal	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Commune de MALLEMOISSON
Inscrite au répertoire siren sous le n° 210 401 105 00015
Domiciliée : Hôtel de ville 04510 MALLEMOISSON

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Antérieure à 1956



Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la **RN85**

ETAT PARCELLAIRE - CESSIBILITE COMMUNE D'AIGLUN



GEOFIT
EXPERT

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°01

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcellem mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2280	Font lebre	2749	2947	415	2948	2334	Pré	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°601F établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur DELAYE Julien Marc Paul, retraité,
demeurant représenté par Monsieur DELAYE Philippe,
jugement du Tribunal d'Instance de DIGNE LES BAINS (04)

veuf non remarié de Madame ALPHONSE Anie,
en sa qualité de tuteur suivant

Nu-propriétaire :

La société dénommée SCI LE MOULIN, société civile, au capital social de 106714,31 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 400 076 865 (SIRET : 400 076 865 00015), ayant son siège social : quartier du moulin 04510 AIGLUN

Représentée par son gérant :
Monsieur DELAYE Philippe Denis Pierre,

époux de CHAPEL Roseline,

Origine de propriété

A 2280 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 septembre 1973, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 1973 Volume 2092 n°5
- Apport constitutif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 (réserve de l'usufruit)
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} mars 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES AINS, le 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 bis.
- Procès verbal de cadastre n° 8266 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4102 (contenant division de A 756 en A 2280-2281)
- Correction de formalité publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juin 2003 Volume 2003D n°6582.

Du chef de SCI LE MOULIN :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 septembre 1973, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 1973 Volume 2092 n°5
- Apport constitutif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 26 janvier et 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 (réserve de l'usufruit)
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} mars 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES AINS, le 9 mars 1995 Volume 1995p n° 610 bis.
- Procès verbal de cadastre n° 8266 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4102 (contenant division de A 756 en A 2280-2281)
- Correction de formalité publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juin 2003 Volume 2003D n°6582.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°02

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2284	Font lebre	216		216		Emprise totale	Bois	
A	2286	Font lebre	757		757		Emprise totale	Bois	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur DELAYE Julien Marc Paul, retraité,
par Monsieur DELAYE Philippe,
d'Instance de DIGNE LES BAINS (04)

veuf non remarié de Madame ALPHONSE Anie, représenté
en sa qualité de tuteur suivant jugement du Tribunal

Nu-propriétaire :

Monsieur DELAYE Philippe Denis Pierre, directeur financier,

époux de CHAPEL Roseline,

Origine de propriété

A 2284 :

Du chef de DELAYE Julien :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 mai 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAIN, le 8 juin 1990 Volume 1990p n°3684
- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DGNE LES AINS, le 29 décembre 1993, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 13 janvier et 3 mars 1994 Volume 1994p n° 262
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 mars 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 mars 1994 Volume 1994p n°262 bis
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 1995 Volume 1995p n°611 (réserves de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Procès verbal de cadastre n° 8266 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4102 (contenant division de A 1060 en A 2284-2285)

Du chef de DELAYE Philippe :

- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DGNE LES AINS, le 29 décembre 1993, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 13 janvier et 3 mars 1994 Volume 1994p n° 262
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 mars 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 mars 1994 Volume 1994p n°262 bis
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 1995 Volume 1995p n°611 (réserves de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Procès verbal de cadastre n° 8266 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4102 (contenant division de A 1060 en A 2284-2285)

A 2286 :

Du chef de DELAYE Julien :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 mai 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1990 Volume 1990p n°3684
- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 décembre 1993, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 13 janvier et 3 mars 1994 Volume 1994p n° 262
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 mars 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 mars 1994 Volume 1994p n°262 bis
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 1995 Volume 1995p n°611 (réserves de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Procès verbal de cadastre n° 8266 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4102 (contenant division de A 1061 en A 2286-2287)

Du chef de DELAYE Philippe :

- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 décembre 1993, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 13 janvier et 3 mars 1994 Volume 1994p n° 262
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 mars 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 mars 1994 Volume 1994p n°262 bis
- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 décembre 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 1995 Volume 1995p n°611 (réserves de l'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Procès verbal de cadastre n° 8266 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4102 (contenant division de A 1061 en A 2286-2287)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°04

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2319	Les grees	3190		3190	Emprise totale		Bois	
A	2321	Les grees	37		37	Emprise totale		Bois	
A	1080	Font lebre	1121	2949	43	2950	1078	Bois	
	NC 63	Font lebre	14	2953	14	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1080	
A	2323	Font lebre	4089	2951	166	2952	3923	Bois et terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitière :

Madame NEVIERE Léa Adeline, retraitée,

veuve non remariée de Monsieur JULIEN André,

Nu-propriétaire :
Monsieur JULIEN Bernard Honoré Marcel, exploitant agricole,
Florence,

époux de Madame CORUZZI

Origine de propriété

A 2319 :

Du chef de NEVIERE Léa veuve JULIEN :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 septembre 1993, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 octobre 1993 Volume 1993p n° 6138
- Procès verbal de cadastre n° 8262 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4106 (contenant division de A 1059 en A 2319-2320)
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310(réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

Du chef de JULIEN Bernard :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310(réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

A 2321 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 septembre 1993, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 octobre 1993 Volume 1993p n° 6138
- Procès verbal de cadastre n° 8262 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4106 (contenant division de A 1058 en A 2321-2322)
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310(réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

Du chef de JULIEN Bernard :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310(réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

A 1080 et le non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrées section A n°1080.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°2953 pour 14 m² (parcelle riveraine A 1080) .*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 2953 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1080 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés*

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de NEVIERE Léa veuve JULIEN :

- Attestation dressée par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 mars 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 avril 1990 Volume 1990p n° 2729
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310(réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

Du chef de JULIEN Bernard :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310 (réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

A 2323 :

Du chef de NEVIERE Léa veuve JULIEN :

- Attestation dressée par Maître BAIN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 mars 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 avril 1990 Volume 1990p n° 2729
- Procès verbal de cadastre n° 8260 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4088 (contenant division de A 1078 en A 2323-2324)
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310(réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de JULIEN Bernard :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310 (réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n° 4808.

Pacte de préférence

Pacte de préférence au profit de :

Madame JULIEN Yvette Andrée, secrétaire comptable,

épouse de Monsieur GUILLEN Patrick,

En vertu de l'acte de Donation partage reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 juin 2009 Volume 2009p n° 4310 (réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit des donateurs. Réserves au profit de JULIEN André Marcel, éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25/12/2014).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°06

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2278	Les grees	483		483	Emprise totale		Bois	
A	2313	Font lèbre	2295	2943	849	2944	1189	Terre	
A	758	Font lèbre	1833	2941	721	2942	1112	pré	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée SCI LE MOULIN, société civile au capital social de 106 714,31 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 400 076 865 (siret : 400 076 865 00015), ayant son siège social : quartier du moulin 04510 AIGLUN

Représentée par son gérant :
Monsieur DELAYE Philippe Denis Pierre,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

A 2278 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 juillet 1995 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 01 septembre 1995 Volume 1995p n° 5177.
- Procès verbal de cadastre n° 8261 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4087 (contenant division de A 1057 en A 2278-2279)

A 2313 et A 758 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître Dominique BALCET, notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 30 mars 2023, en cours de publication au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS.

Locataire déclaré lors de l'enquête

Monsieur PONS Julien –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°07

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2315	Font lebre	28		28		Emprise totale	Bois	
A	2311	Les grees	435		435		Emprise totale	Bois	
A	2309	Les grees	840		840		Emprise totale	Bois	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 593Z établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

- 1) Madame Monique Hélène MARTIN, retraitée,
COMTE, épouse de Monsieur Jean-Jacques Germain CAMPY-
- 2) Monsieur Gilbert Noël Henri MARTIN, agriculteur,
célibataire,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- 3) Madame Martine Germaine SILVESTRI, retraitée, divorcée non remariée de Monsieur René Louis André VULIEN, suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de DIGNE LES BAINS,
- 4) Monsieur Christian Paul Laurent ISOARD, sans profession, divorcé non remarié de Madame Sylvie MONTES, suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de AIX EN PROVENCE (13),
- 5) Monsieur Patrick Claude ISOARD, sans profession, divorcé non remarié de Madame Christine Angèle TALAIRACH, suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de DIGNE LES BAINS (04),

Origine de propriété

- Attestation immobilière dressée par Maître Dominique BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 9 juin 2022, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1er juillet 2022 Volume 2022p n°5888.
- Attestation immobilière dressée par Maître Dominique BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 10 juin 2017, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 2017 Volume 2017p n°5083.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°08

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	336	Haut des paluts	5525	1001	1597	1002	3928	Pré	
B	335	Haut des paluts	27455	999	408	1000	27047	Pré	
	NC 75	Haut des paluts	27	1009	27	Emprise totale		½ ravin aux droits de B 335	
B	783	Haut des paluts	4403	995	304	996	4099	Bois et terre	
B	786	Haut des paluts	1804	997	128	998	1676	Bois et terre	
B	364	Haut des paluts	1460	1007	621	1008	839	Lande	
B	338	Haut des paluts	3683	1003	103	1004	3580	Terre	
B	354	Haut des paluts	360	1005	167	1006	125	Lande	
A	763	Font lebre	684	2945	209	2946	570	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°595R,596L,597G établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée SC LA MAILLETTE, société civile au capital social de 230 490 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 751 375 304 (siret : 751 375 304 00019), ayant son siège social : 143 avenue Marius Autric – domaine de la condamine 04510 AIGLUN
Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 avril 2012

Représentée par son gérant :

Monsieur JOUVE Michel,

époux de Madame THEARD Marie-Annick,

Origine de propriété

B 336 :

Echange suivant acte reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 mai 2015 Volume 2015p n°3438

B 335 et le non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section B n°335.

- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section B n°1009 pour 27 m² (parcelle riveraine B 335) .

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle B 1009 en vertu du même acte que la parcelle riveraine B 335 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Apport à société suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 avril 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 avril 2012 Volume 2012p n° 3294
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 juillet 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juillet 2012 Volume 2012p n° 5904

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

B 783, B 783, B 364, B 338, A 763, B 354:

- Apport à société suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 avril 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 avril 2012 Volume 2012p n° 3294
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 juillet 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juillet 2012 Volume 2012p n° 5904

Servitude

B 335, B 338 :

Acte reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 mars 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2014 Volume 2014p n°2107

Locataire déclaré lors de l'enquête

Monsieur PONS Julien –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°09

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2325	Font lebre	1976	2957	377	2958	1584	Terre	
						2959	15		

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur RAMDHANI Abdessemed,

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître Tiphaine LEON, notaire à ORAISON, le 12 juillet 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juillet 2019 Volume 2019p n°6229.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Hypothèque

Privilège de prêteur de deniers reçu par Maître Tiphaine LEON, notaire à ORAISON, le 12 juillet 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juillet 2019 Volume 2019V n°1802.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°10

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2328	La broue	663	2916	631	2917	32	Bois	94
	NC 65	La broue	6	2918	6	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 2328	
A	2327	La broue	1885	2912	181	2914	837	Bois	
				2913	19	2915	848		
	NC 64	La broue	17	2919	17	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 2327	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°582K établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur COMTE Rolland Ernest Augustin, exploitant agricole, célibataire,

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section A n°2327 et 2328.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°2919 pour 17 m² (parcelle riveraine A 2327) et section A n°2918 pour 6 m² (parcelle riveraine A 2328) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles A 2919-2918 en vertu du même acte que les parcelles riveraines A 2327 et 2328 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire à MANOSQUE, le 26 mars 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 avril 2015 Volume 2015p n°2412
- Reprise pour ordre en date du 26 mars 2015, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 juin 2015 Volume 2015D n°6161
- Procès verbal de cadastre en date du 29 août 2019, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 août 2019 Volume 2019p n°7102 (division de A 2327 en A 2912 à 2915, de A 2328 en A 2916/2917 et création de A 2918 et 2919 issues du NC).

Pacte de préférence

Pacte de préférence au profit de la SAFER PACA – Route de la Durance 04100 MANOSQUE

En vertu de l'acte reçu par Maître MAZAN notaire à MANOSQUE, le 26 mars 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 avril 2015 Volume 2015p n°2412

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°11

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2329	La broue	542	2909	255	2910	64	Bois	
						2911	223		

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°575D établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame AMIELH Yvette Augustine Marie, retraitée,

veuve non remariée de Monsieur NEVIERE Marcel,

Origine de propriété

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 août 1979, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1979 Volume 3620 n°13

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Procès verbal de cadastre n° 8271 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000
Volume 2000p n°4086 (contenant division de A 1088 en A 2329-2330)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°12

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2299	Le grillet	1000	2962	403	2963	595	Sol	
A	2305	Le grillet	2072	2966	175	2967	1897	Bois	
	NC 70	Le grillet	82	2971	82	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 2305	
A	2301	Le grillet	2140	2964	1009	2965	1131	Pré	
A	2521	Le grillet	7502	2968	5353	2969	12	Pré	
						2970	3430		
B	761	Haut des paluts	1980	991	1909	992	71	Bois	123
A	2288	La broue	6540	2935	2016	2936	4524	Terre	
A	856	La broue	142	2927	14	2928	128	Bois	
A	2504	La broue	4062	2939	417	2940	3645	Pré	
B	343	Haut des paluts	800	993	373	994	427	Lande	
A	853	La broue	715	2925	108	2926	724	Bois	
A	2290	La broue	333	2937	42	2938	361	Lande	
A	2297	Le grillet	1725	2960	592	2961	1133	Pré	
	NC 68	Le grillet	38	2972	38	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 2297	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°586T, 585X 592D,587N, établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur BRUNO Bernard Jean Marie François, exploitant agricole,
de Madame BOSQUET suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS,
Danielle,

divorcé en premières noces
époux en secondes noces de Madame PORRO

Origine de propriété

A 2299 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 1125 en A 2299-2300)

A 2305 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrées section A n°2305.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°2971 pour 82 m² (parcelle riveraine A 2305) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 2971 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 2305 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 1133 en A 2305-2306)

A 2301 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 2030 en A 2301-2302)

A 2521 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 1131 en A 2303-2304)
- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 juin 2005, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 août 005 Volume 2005p n°6888 (contenant division de A 2303 en A 2159 à 2521)

B 761 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 82 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°93(contenant division de B 441 en B 761-762)

A 2288 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 849 en A 2288-2289)

A 856 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 janvier 1997, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 février 1997 Volume 1997p n°1296.

A 2504 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 873 en A 2293-2293-2294)
- Acte reçu par le Préfet des AHP, le 19 novembre 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 janvier 2005 Volume 2005p n°217 (contenant division de A 2292 en A 2503-2504)

B 343, A 853 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)

A 2290 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 848 en A 2290-2291)

A 2297 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrées section A n°2297.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°2972 pour 38 m² (parcelle riveraine A 2305) .*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 2972 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 2297 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.*

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1974 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1974 Volume 2367 n°24
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juin 1978, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1978 Volume 3263 n°2 (contenant partage de communauté après divorce)
- Procès verbal de cadastre n° 8269 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n° 4085 (contenant division de A 1123 en A 2297-2298)

Servitude

A 2299, A 2290, A 2297, A 2305, A 2301 :

- Arrêté préfectoral périmètre de protection captage dépôt du 10 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 mars 2012 Volume 2012p n°2607
- Attestation rectificative en date du 19 juin 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juin 2012 Volume 2012p n°5088

A 2521 :

- Arrêté préfectoral périmètre de protection captage dépôt du 10 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 mars 2012 Volume 2012p n°2607
- Attestation rectificative en date du 19 juin 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juin 2012 Volume 2012p n°5088
- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 juin 2005, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 août 005 Volume 2005p n°6888

Locataire déclaré lors de l'enquête

Parcelles A 2288 et A 2521 : Madame RIPPERT Sandrine –

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°13

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2307	La broue	2719	2920	533	2921	2186	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur NEBLE Didier Jean-Claude, chauffeur taxi,
Renée, sans profession,

et son épouse, Madame CAPPUCCIO Marie-Christine

Usufruit : Monsieur CAPPUCCIO Gaëtan Adolphe, retraité,
Pierrette,

veuf non remarié de Madame IACOMELLI

Origine de propriété

Du chef de M. et Mme NEBLE :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître GOZZAY, notaire à MARSEILLE, le 6 septembre 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 20 septembre et 4 décembre 2000 Volume 2000p n°6883
- Attestation rectificative dressée par Maître GOZZAY, notaire à MARSEILLE, le 24 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2000 Volume 2000p n°9035
- Donation suivant acte reçu par Maître GOZZAY, notaire à MARSEILLE, le 6 septembre 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 20 septembre et 4 décembre 2000 Volume 2000p n°6887
- Attestation rectificative dressée par Maître GOZZAY, notaire à MARSEILLE, le 24 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2000 Volume 2000p n°9036

Du chef de M.CAPPUCCIO :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 juin 1989, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 1989 Volume 6995 n° 23.
- Procès verbal de cadastre en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2020 Volume 2000p n° 4100 (division de A 1090 en A 2307/2308).
- Acte reçu par Maître GOZZAY, notaire à MARSEILLE, le 6 septembre 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 20 septembre et 4 décembre 2000 Volume 2000p n°6883
- Donation suivant acte reçu par Maître GOZZAY, notaire à MARSEILLE, le 6 septembre 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 20 septembre et 4 décembre 2000 Volume 2000p n°6887
- Attestation rectificative dressée par Maître GOZZAY, notaire à MARSEILLE, le 24 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2000 Volume 2000p n°9036

Hypothèques

- Hypothèque conventionnelle reçue par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} octobre 2010, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 décembre 2010 Volume 2010V n°2499
- Reprise pour ordre, Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 10 novembre 2010, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 janvier 2011 Volume 2011D n°1219

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Hypothèque conventionnelle reçue par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} octobre 2010, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 décembre 2010 Volume 2010V n°2500
- Hypothèque conventionnelle reçue par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} octobre 2010, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 décembre 2010 Volume 2010V n°2501
- Reprise pour ordre, Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 10 novembre 2010, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 janvier 2011 Volume 2011D n°1218
- Hypothèque conventionnelle reçue par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} octobre 2010, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 décembre 2010 Volume 2010V n°2502

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°14

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2317	La broue	1739	2907	829	2908	910	Terre, pré et bois	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°574H établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur JUGY Daniel André Antoine, retraité,
Béatrice suivant jugement du TI de DIGNE LES BAINS

divorcé en premières noces de Madame ARCANGELI
époux en secondes noces de Madame TRABUC Nicole,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 juillet 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 septembre 1976 Volume 2778 n°21
- Procès verbal de cadastre n° 8263 bis en date du 30 mai 2000 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4105 (contenant division de A 850 en A 2317-2318)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°15

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	2272	Le grillet	1366	2954	208	2955	1158	Pré	
	NC 72	Le grillet	54	2956	54	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 2272	
A	2357	La broue	84		84	Emprise totale		Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Commune d'AIGLUN

Domiciliée : Hôtel de ville 04510 AIGLUN

Inscrite au répertoire siren sous le n° : 210 400 016

Origine de propriété

A 2272 et le non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°2272.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section A n°2956 pour 54 m² (parcelle riveraine A 2272) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle A 2956 en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 2272 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 24 juillet 1987, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 août 1987 Volume 6377 n°29
- Acte reçu par le Président du Conseil Général des AHP, le 30 mars 1992, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} avril 1992 Volume 1992p n°2153 (contenant division de A 1129 en A 2025-206)
- Procès verbal de cadastre n° 8267 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4101 (contenant division de A 2026 en A 2272-2273)

A 2357 :

Antérieure à 1956

Servitude

A 2272, A 2357 :

- Arrêté préfectoral périmètre de protection captage dépôt du 10 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 mars 2012 Volume 2012p n°2607
- Attestation rectificative en date du 19 juin 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juin 2012 Volume 2012p n°5088

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°17

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	790	Haut des paluts	14198	981	31	982	14167	Bois et terre	
B	792	Haut des paluts	386	983	6	984	380	Sol	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°578R établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur PEROTTI Michel Bartholomé, retraité,

époux de Madame SAVORNIN Geneviève,

Origine de propriété

B 790 :

- Donation suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 janvier 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 février 1971 Volume 1555 n°15
- Procès verbal de cadastre n° 1145 en date du 9 avril 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 avril 1971 Volume 8 n°9-10 (contenant réunion de B 404-405 en B 417)
- Procès verbal de cadastre n° 8247 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4097 (contenant division de B 417 en B 790-791)

B 792 :

- Donation suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 janvier 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 février 1971 Volume 1555 n°15
- Procès verbal de cadastre n° 1145 en date du 9 avril 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 avril 1971 Volume 8 n°9-10 (contenant réunion de B 406-407-410 en B 418)
- Procès verbal de cadastre n° 8247 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4097 (contenant division de B 418 en B 792-793)
- Correction de formalité publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 29 octobre 2003 Volume 2003D n°12516

Servitude

B 790 :

- Acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 8 juin et 19 juillet 1994 Volume 1994p n°3519
- Attestation rectificative en date du 13 juillet 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 1994 Volume 1994p n°3519 bis
- Arrêté préfectoral périmètre de protection captage dépôt du 10 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 mars 2012 Volume 2012p n°2607

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative en date du 19 juin 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juin 2012 Volume 2012p n°5088
- Acte reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 mars 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2014 Volume 2014p n°2114

B 792 :

- Acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 décembre 1993, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 décembre 1993 Volume 1993p n°7753
- Arrêté préfectoral périmètre de protection captage dépôt du 10 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 mars 2012 Volume 2012p n°2607
- Attestation rectificative en date du 19 juin 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juin 2012 Volume 2012p n°5088
- Acte reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 mars 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2014 Volume 2014p n°2108

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°18

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	765	Haut des paluts	1867	976	897	977	970	Terre	
	NC 73	Haut des paluts	55	978	55	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 765	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°576Z établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame JUGY Mélanie Nicole, policière municipale,

célibataire,

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section B n°765.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section B n°978 pour 55 m² (parcelle riveraine B 765) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle B 978 en vertu du même acte que la parcelle riveraine B 765 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Donation suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 17 octobre 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 décembre 2009 Volume 2009p n°8126 (réserves du droit de retour et de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de :

Monsieur JUGY Bernard Francis Gilbert, employé de la Préfecture,
ESTEVE Valérie,

époux de Madame

Servitude

Arrêté préfectoral périmètre de protection captage dépôt du 10 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 mars 2012 Volume 2012p n°2607

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°20

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	763	Haut des paluts	1750	985	954	986	796	Lande	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 579L établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La succession non régularisée de Monsieur BONNET Michel André Louis, retraité,
Madame MAGAUD Danielle,

époux de
décédé à DIGNE LES BAINS le 5 février 2023.

Héritiers présumés :

- Madame Danielle Hélène MAGAUD, retraitée,

veuve non remariée de Monsieur BONNET Michel,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- *Madame Emmanuelle Alice Marcelle Louise BONNET, agent technique territorial,* *célibataire,*
- *Monsieur Romuald Mickaël Marcel BONNET, pizzaiolo,* *célibataire, d*
- *Madame Sidonie Céline BONNET, agricultrice,* *épouse de Monsieur Pascal TARTANSON,*

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître LECLERC, le 23 février 1956, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 mars 1956 Volume 103 n°22
- Acquisition à titre de licitation faisant cesser l'indivision, suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 3 novembre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 décembre 1976 Volume 2846 n°13
- Procès verbal de cadastre n° 3260 en date du 18 novembre 1980, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 5 décembre 1980 Volume 20 n°227 (contenant division de B 293 en B 438-439)
- Procès verbal de cadastre n° 8256 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4092 (contenant division de B 439 en B 763-764)

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de Monsieur Michel BONNET, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°21

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	359	Haut des paluts	23		23		Emprise totale	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée France TELECOM SA (au fichier immobilier), dénommée ORANGE (au kbis), société anonyme, au capital social de 10 640 226 396 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 380 129 866 (siret : 380 129 866 46850), ayant son siège social : 78 rue Olivier de Serres 75015 PARIS Cedex 15
Représentée par le Président du Conseil d'administration :
Monsieur RICHARD Stéphane,

Origine de propriété

- Transfert de biens suivant acte reçu par le Préfet des AHP, en date du 20 novembre 1996, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 novembre 1996 Volume 1996p n°7741
- Dépôt dressé par Maître BOURDEL, notaire à PARIS, le 27 janvier 1997, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 novembre 2000 Volume 2000p n°8741.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°22

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	771	Haut des paluts	723	987	33	988	690	Bois et terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°580U établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitière :

Madame RENOUX Sylvie Claudette Aline, cadre de santé,
Monsieur CHAIX Claude, épouse en secondes noces de Monsieur ASTIER Serge,

veuve en premières noces de

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Nu-propriétaire indivise :
Mademoiselle CHAIX Cloé Marie, éducatrice sportive,

épouse de Monsieur LANG Quentin,

Nu-propriétaire indivise : Mademoiselle CHAIX, Léa Mathilde,

célibataire,

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 mars 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 mai 2004 Volume 2004p n°4274
- Attestation rectificative dressée par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 août 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7441

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°23

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	779	Haut des paluts	1575		1575	Emprise totale		Terre	
B	782	Haut des paluts	655	1025	277	1026	378	Terre	
	NC 74	Haut des paluts	36	1027	36	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 782	
B	714	Haut des paluts	1125	1023	4	1024	1121	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°599Y établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitière :

Madame LAURENT Paulette Jeanne Marcelle, retraitée,
CHAIX Marcel,

veuve non remariée de Monsieur

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Nu-propriétaire indivise :

Madame CHAIX Josette Paulette Marcelle, fonctionnaire hospitalier,
Monsieur CAVALLIN Robert suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS

divorcée non remariée de

Nu-propriétaire indivise :

Madame CHAIX Nicole Josette, comptable,

célibataire,

Nu-propriétaire indivise :

Madame CHAIX Monique Eliane, fonctionnaire,

épouse de Monsieur BRUNEL Daniel,

Nu-propriétaire indivis :

Monsieur CHAIX Maurice Fernand, agent de maintenance,

célibataire,

Origine de propriété

B 779 :

Du chef de LAURENT Paulette :

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 juillet 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juillet 1980 Volume 3925 n°20
- Procès verbal de cadastre n°8251 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4108 (contenant division de B 295 en B 779-780)
- Donation suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 août 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 août 2014 Volume 2014p n°5671 (réserves d'usufruit, clause d'exclusion de communauté, droit de retour et interdiction d'aliéner, interdiction d'hypothéquer)

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 octobre 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 2014 Volume 2014p n°6803

Du chef des Consorts CHAIX :

- Donation suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 août 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 août 2014 Volume 2014p n°5671 (réserves d'usufruit, clause d'exclusion de communauté, droit de retour et interdiction d'aliéner, interdiction d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 octobre 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 2014 Volume 2014p n°6803

B 782 et le non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section B n°782.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section B n°1027 pour 36 m² (parcelle riveraine B 782) .*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle B 1027 en vertu du même acte que la parcelle riveraine B782 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.*

Du chef de LAURENT Paulette :

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 juillet 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juillet 1980 Volume 3925 n°20
- Procès verbal de cadastre n°8251 bis en date du 30 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4108 (contenant division de B 707 EN b 781-782)
- Donation suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 août 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 août 2014 Volume 2014p n°5671 (réserves d'usufruit, clause d'exclusion de communauté, droit de retour et interdiction d'aliéner, interdiction d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 octobre 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 2014 Volume 2014p n°6803

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef des Consorts CHAIX :

- Donation suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 août 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 août 2014 Volume 2014p n°5671 (réserves d'usufruit, clause d'exclusion de communauté, droit de retour et interdiction d'aliéner, interdiction d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 octobre 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 2014 Volume 2014p n°6803

B 714 :

Du chef de LAURENT Paulette :

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 juillet 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 juillet 1980 Volume 3925 n°20
- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 9 février 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 1994 Volume 1994p n°1854 (contenant division de B 300 en B 713-714)
- Donation suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 août 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 août 2014 Volume 2014p n°5671 (réserves d'usufruit, clause d'exclusion de communauté, droit de retour et interdiction d'aliéner, interdiction d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 octobre 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 2014 Volume 2014p n°6803

Du chef des Consorts CHAIX :

- Donation suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 août 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 août 2014 Volume 2014p n°5671 (réserves d'usufruit, clause d'exclusion de communauté, droit de retour et interdiction d'aliéner, interdiction d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 octobre 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 2014 Volume 2014p n°6803

Servitude

B 714 :

Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 9 février 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 1994 Volume 1994p n°1854

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°24

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	345	Haut des paluts	2320	1014	482	1015	1813	Lande et sol	
						1016	25		
B	259	Roche frison	2670	1010	876	1011	1605	Terre	
	NC 78	Roche frison	111	1019	111	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 259	
B	258	Roche frison	5580	1020	3719	1021	1300	Lande	
	NC 79	Roche frison	110	1022	110	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 258	
B	344	Haut des paluts	800	1012	216	1013	584	Sol	
B	471	Haut des paluts	4512	1017	406	1018	4106	Lande	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent de plusieurs documents d'arpentage n°594V,598C établis par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui feront l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

1/ Monsieur POINAT Guy Alphonse Marie-Joseph, retraité, divorcé en premières noces de Madame Sophie CAVEING, suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE et veuf en secondes noces non remarié de Madame BOISSELET Jacqueline,

2/ la succession inconnue et non régularisée de Madame BOISSELET Jacqueline Andrée, épouse de Monsieur POINAT Guy, Décédée à DIGNE LES BAINS (04), le 11 mai 2018.

Héritiers présumés :

- EDOUARD Yann Pierre, sans profession, célibataire,
- EDOUARD Yvan Pierre André, employé à la prison des baumettes, célibataire,
- EDOUARD Eve Claire Jeanne, sans profession, célibataire, d

Origine de propriété

B 345, B 344, B 471 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître CLERC, notaire à MARSEILLE, le 26 septembre 2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 octobre 2003 Volume 2003p n°7693.

B 259, B 258 et les non cadastrés y affectés :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section B n°258 et 259.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section B n°1022 pour 110 m² (parcelle riveraine B 258) et section B n° 1019 pour 111 m² (parcelle riveraine B 259) .

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles B 1022 et 1019 en vertu du même acte que les parcelles riveraines B 258-259 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés.

Acquisition suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mai 2010, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 juin 2010 Volume 2010p n°3923

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de Madame BOISSELET Jacqueline épouse POINAT, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

Origine de propriété

B 345 :

- Acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3525
- Acte reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 15 mars 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2014 Volume 2014p n°2101

B 259, B 471 :

Acte reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 15 mars 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2014 Volume 2014p n°2101

B 258 :

- Acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3526
- Acte reçu par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 15 mars 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2014 Volume 2014p n°2101

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°25

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	665	La lause	135	1028	112	1029	23	Lande	
B	666	La lause	9169	1030	2037	1031	7132	Lande	
B	162	La lause	2370		2370	Emprise totale		Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°600K établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Inscrits à la matrice cadastrale :

Monsieur TRABUC Germain

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

PROPRIETAIRE INCONNU

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Antérieure à 1956

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier le propriétaire des parcelles B 665-666, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°26

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	161	La broue	202	989	59	990	143	Terre	

Les divisions de parcelles dont il est fait état au tableau ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n°581P établi par GEOFIT EXPERT, Géomètre expert à MARSEILLE, qui fera l'objet d'un procès verbal de cadastre publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS.

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée ANROMA, société civile immobilière, au capital social de 1000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 539 498 121 (siret : 539 498 121 00018), ayant son siège social : quartier la coste 04190 LES MEES

Représentée par son gérant :

Madame FERRARA Maria,

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 avril 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 avril 2012 Volume 2012p n°3611

Hypothèque

Hypothèque conventionnelle reçue par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 2013, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 5 septembre 2013 Volume 2013V n°1670.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°27

TRANSFERT DE GESTION

DESIGNATION

Sur la commune de AIGLUN

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
	NC 66		123		123		Emprise totale	Chemin communal	
	NC 67		27		27		Emprise totale	1/2 ravin aux droits du chemin communal NC 66	
	NC 69		342		342		Emprise totale	Chemin communal	
	NC 76		786		786		Emprise totale	Chemin communal	
	NC 77		124		124		Emprise totale	Chemin communal	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Commune d'AIGLUN

Domiciliée : Hôtel de ville 04510 AIGLUN

Inscrite au répertoire siren sous le n° : 210 400 016

Origine de propriété

Antérieure à 1956